



Stratégie urbaine et territoriale intégrée métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Investissement territorial intégré (ITI FEDER)

Programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027

Mars 2024

Table des matières

1. Contexte d'élaboration de la SUTIM, la Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence	3
2. Une stratégie 2021-2027 pour l'ensemble du territoire Aix-Marseille-Provence au bénéfice des territoires urbains les plus fragiles	10
3. Besoins et potentiel de développement dans les territoires urbains les plus fragiles de la Métropole 17	
4. Une vision intégrée du soutien aux territoires urbains les plus fragiles	35
5. La mobilisation continue des acteurs du territoire pour le soutien aux territoires les plus fragiles de la Métropole	47
6. Liste des annexes	52
7. Sommaire détaillé	58

1. Contexte d'élaboration de la SUTIM, la Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence (SUTIM 2021-2027) répond aux exigences des articles 29 et 30 du règlement (UE) n° 2021/1060¹. Elle est mise en œuvre par la voie d'un Investissement Territorial Intégré (ITI), permettant le cofinancement par les crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) du programme Sud PACA 2021-2027 d'opérations inscrites dans l'objectif 5.1 du programme dit « volet urbain », dans les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés.

1.1. Le cadre européen : le soutien du FEDER au développement urbain durable

1.1.1. Le soutien du FEDER au développement urbain durable intégré

Le développement urbain durable est un objectif de la politique de cohésion de l'Union européenne², mis en œuvre en particulier avec le soutien du FEDER³.

C'est un sujet qui est monté en puissance dans les programmes européens de la période 2014-2020, et qui demeure une priorité pour la période de programmation 2021-2027. Le développement urbain durable est mis en œuvre au moyen de stratégies intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux.

En France, les Régions gèrent des programmes régionaux financés par des fonds européens, notamment le FEDER, dont elles sont « autorités de gestion ». Chaque Région peut décider que le soutien du FEDER au développement urbain sera mis en œuvre sur son territoire via la création d'ITI⁴ dans un territoire donné connaissant certaines problématiques urbaines nécessitant une action publique. Cela n'empêche pas les porteurs de projets de candidater à d'autres priorités d'intervention des programmes européens directement auprès de la Région.

Chaque ITI est piloté par une « autorité urbaine », en général une intercommunalité, sélectionnée par l'autorité de gestion, et qui se dote d'une stratégie urbaine intégrée⁵. Celle-ci définit un périmètre d'intervention et des orientations stratégiques sur la base d'un diagnostic partagé des problématiques urbaines des zones fragiles de son territoire.

L'autorité urbaine met ensuite en œuvre l'ITI, de manière articulée avec l'autorité de gestion (la Région), afin de soutenir via le FEDER les projets de son territoire s'inscrivant dans sa stratégie urbaine intégrée. Elle est responsable des tâches relatives à la sélection des opérations s'inscrivant dans sa stratégie intégrée, qui sont ensuite programmées au niveau régional.

¹ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dit RPDC.

² Objectif stratégique 5 : Une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

³ Article 11 du règlement (UE) n° 2021/1058 (règlement FEDER).

⁴ Art. 28 et 30 du règlement (UE) n°2021/1060 portant dispositions communes (RPDC).

⁵ Art. 29 du règlement (UE) n°2021/1060 portant dispositions communes (RPDC).

1.1.2. 4 ITI pour le soutien du FEDER aux stratégies urbaines intégrées en Région Sud PACA

La Région Sud PACA est autorité de gestion du programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027, après avoir géré le programme FEDER-FSE 2014-2020. Elle a opté pour la mise en place d'ITI afin de répondre aux enjeux des territoires urbains fragilisés.

Les ITI en Région Sud PACA dans le cadre du programme FEDER-FSE 2014-2020 : le soutien aux QPV

En Région Sud PACA, les ITI (Grand Avignon, MAMP-Territoire Marseille Provence, Métropole Nice Côte d'Azur, Métropole Toulon Provence Méditerranée) ont permis le soutien à des projets de quartiers urbains prioritaires sélectionnés dans le cadre d'appels à projets en collaboration avec la Région. Les thématiques d'intervention étaient les suivantes : développement d'activités et d'emplois dans les quartiers prioritaires ; amélioration de l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés ; développement d'une offre de mobilité propre et durable.

Les ITI FEDER 2021-2027 en Région SUD PACA : un soutien élargi aux territoires urbains fragiles

Le programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 prévoit de poursuivre le soutien aux approches urbaines intégrées sur un périmètre étendu au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LE SOUTIEN DU PROGRAMME FEDER-FSE+-FTJ SUD PACA 2021-2027 AUX STRATEGIES URBAINES INTEGREES : LA PRIORITE 5 DU PROGRAMME

→ 2 objectifs :

- Réduire les inégalités entre quartiers en milieu urbain : intervention prioritaire sur les quartiers dégradés
- Soutenir les politiques de revitalisation des centres-villes fragilisés ou les zones de centralités secondaires

→ 3 domaines d'intervention :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines
- Soutien au développement de l'activité économique

→ Intervention prioritaire : 60% des crédits FEDER fléchés sur les QPV.

1.2.L'action européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence : un accent sur les territoires fragilisés

Dans le cadre de sa Stratégie Europe 2021-2027, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) a identifié les enjeux de mobilisation des fonds UE pour son territoire, en particulier au bénéfice des territoires fragilisés du fait de l'ampleur des défis qu'ils rencontrent. L'ITI FEDER fait partie des outils pouvant être mobilisés pour répondre à ces enjeux. Les services de la Métropole disposent d'une expérience de longue date du financement européen au bénéfice des zones urbaines fragilisées.

1.2.1. La stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole AMP

Une stratégie pour mobiliser au mieux les fonds européens au bénéfice de la Métropole et de ses habitants

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, la Métropole s'est affirmée comme un relais des politiques européennes, qui sont devenues une composante significative de la mise en œuvre de ses propres politiques, que ce soit comme gestionnaire ou comme bénéficiaire de différents dispositifs dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020. C'est pourquoi le 28 mars 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé le plan d'action de la Métropole en vue de la préparation de la future période de programmation européenne 2021-2027.

Dans ce cadre ont été identifiés les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, comme base aux discussions pour la préparation de la période de programmation européenne 2021-2027, notamment avec la Région Sud PACA pour l'identification des objectifs, thématiques d'intervention et types d'actions qui pourront être soutenus via les ITI FEDER pour 2021-2027.

Des enjeux spécifiques liés aux inégalités sociales et territoriales au sein de la Métropole

Au cœur des défis territoriaux métropolitains se trouvent les **inégalités sociales et territoriales**. Ainsi, le revenu fiscal moyen des habitants varie de 10 000 € à 35 000 € avec des disparités très fortes entre communes et entre quartiers. Il existe d'importantes inégalités dans l'accès à l'ensemble des ressources métropolitaines (infrastructures, services) et une dégradation des équipements et espaces publics, en particulier dans les 66⁶ QPV de la Métropole, mais pas uniquement.

C'est pourquoi, en cohérence avec l'objectif 1 de sa Stratégie Europe 2021-2027 « Soutenir les territoires et les publics les plus fragiles », la Métropole dépose une candidature auprès de la Région afin d'obtenir un agrément dans le pilotage ITI-FEDER du futur programme régional Sud PACA et contribuer ainsi à une réponse aux enjeux urbains des zones les plus fragiles.

1.2.2. L'expérience de la Métropole dans le soutien aux zones urbaines fragilisées via les fonds européens FEDER et FSE

L'ancienne Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été durant la période de programmation **2007-2013** organisme intermédiaire pour la gestion de crédits FEDER et FSE d'un montant de 18,2 M€ destinés aux projets dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ou relevant d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) sur les communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, La Ciotat et Marignane ainsi qu'aux trois PLIE du territoire (Marseille, La Ciotat, Marignane – crédits FSE uniquement).

Prenant le relais de la Communauté Urbaine, la MAMP s'est vue confier au cours de la période **2014-2020** par la Région PACA (AG du PO FEDER-FSE PACA 2014-2020) la gestion d'un ITI doté d'un montant total de 11,4 M€ de FEDER. La stratégie urbaine intégrée élaborée et adoptée dans ce cadre visait à « rompre le processus d'accroissement des disparités territoriales et développer l'attractivité des quartiers prioritaires pour qu'ils s'intègrent dans une dynamique métropolitaine ». Le plan d'action se

⁶ Le territoire métropolitain a vu le nombre de QPV augmenter et les contours de certains évoluer suite au Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des QPV

déclinait autour de 3 priorités : les transports durables, la promotion de l'inclusion sociale et le soutien à l'emploi, en cohérence avec le contrat de ville intercommunal 2015-2020. La sélection des opérations s'est faite par appels à projets thématiques. L'ITI a permis le soutien par le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 de 16 projets situés dans les 38 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 3 quartiers de veille active (QVA) du territoire Marseille-Provence. Les projets ont permis de développer des systèmes de mobilité douce, de favoriser l'implantation de nouvelles structures d'accueil (centres sociaux, crèches), d'espaces dédiés à l'éducation et à l'insertion, ainsi que de renforcer l'activité et l'entrepreneuriat économique à destination de tous. Les réalisations ont été portées par des structures variées – collectivités, associations ou entreprises – et ont bénéficié aux publics en situation d'exclusion ou de précarité des quartiers prioritaires de la ville (voir ci-après le bilan de l'ITI 2014-2020).

Pour la période **2021-2027**, la présente stratégie intègre les enjeux et défis du territoire élargi et les évolutions institutionnelles au sein de l'institution métropolitaine, mais aussi les nouveaux objectifs du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027.

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS POUR LA STRATEGIE URBAINE INTEGREE DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

- Elargissement du périmètre ITI à l'ensemble du territoire métropolitain.
- Nouveau ciblage territorial de la stratégie urbaine intégrée comprenant les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes du territoire métropolitain.
- Accent mis sur les investissements (équipements, cadre de vie...) et le soutien à l'activité économique⁷.
- Budget en augmentation (de 11,4 M€ à 18,3 M€ de FEDER) sur un périmètre élargi.
- Procédures adaptées compte tenu du nouveau périmètre territorial et thématique.

1.3. La mise en œuvre de l'ITI FEDER et de la stratégie urbaine intégrée : une articulation entre la Région Sud PACA et la Métropole AMP

La mise en place d'un ITI fait l'objet d'une procédure d'agrément auprès de la Région Sud PACA. L'ITI est piloté par le service Europe au sein de la Direction Générale Adjointe Développement Economique Emploi et Attractivité de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP), autorité urbaine, sur la base de la Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine (SUTIM) pour 2021-2027, élaborée de manière partenariale. Le service Europe se charge de la mise en œuvre de la Stratégie via l'ITI, avec l'appui des services de la Métropole pertinents.

LES MISSIONS DE LA METROPOLE, AUTORITE URBAINE, DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITI FEDER

- Animation de la Stratégie : information des bénéficiaires potentiels et assistance aux porteurs de projets
- Proposition de critères de sélection des dossiers de demande d'aide FEDER à l'autorité de gestion (Région Sud PACA)
- Détermination du calendrier et du contenu des appels à projets avec l'autorité de gestion
- Sélection en opportunité des dossiers de demande d'aide FEDER via le Comité de sélection de l'ITI

⁷ A noter que les deux tiers des dossiers soutenus pour la période 2014-2020 concernaient les infrastructures sanitaires et sociales ; par ailleurs, nombre de dossiers avaient un impact sur l'inclusion sociale et le développement de l'activité économique et de l'emploi.

- Suivi de la mise en œuvre et établissement d'un bilan annuel
- Organisation d'une réunion partenariale annuelle de suivi

La Région Sud PACA, autorité de gestion du programme FEDER-FSE+FTJ 2021-2027, assure en particulier l'instruction technique des dossiers de demande d'aide FEDER (éligibilité), les vérifications de gestion (contrôles des demandes de paiement des bénéficiaires) et la mise en paiement.

Ces éléments sont définis dans une convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud PACA.

1.4. Les enjeux de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP

1.4.1. Qu'est-ce qu'une approche territoriale intégrée ?

L'approche intégrée de développement territorial propose une façon différente d'imaginer des solutions pour répondre aux problématiques d'un territoire.

Elle préconise d'aborder les projets dans toutes leurs dimensions, notamment en termes d'impacts environnementaux, économiques et sociaux. Elle suppose aussi une vision stratégique articulant les différentes échelles des territoires. Elle se traduit par une démarche méthodologique impliquant la mobilisation de l'ensemble des acteurs compétents et concernés du territoire.

LES 4 FONDAMENTAUX DE L'APPROCHE INTEGREE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. L'apport de solutions innovantes pour répondre à des problématiques territoriales spécifiques
2. La recherche d'efficacité et d'efficience dans l'intervention publique
3. L'élaboration d'une stratégie multisectorielle (dimensions environnementale, économique et sociale)
4. L'implication des différentes parties prenantes

1.4.2. La prise en compte des principes horizontaux de l'UE

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP contribue aux principes horizontaux de l'UE décrits à l'art. 9 du RPDC : droits fondamentaux, égalité entre les hommes et les femmes, lutte contre les discriminations et développement durable.

A cet effet :

- La stratégie est basée sur les éléments de diagnostic des différents travaux menés à l'échelle de la Métropole, avec une approche thématique transversale intégrant ces enjeux.
- Les acteurs du territoire sont impliqués dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de la Stratégie, notamment les autorités publiques, acteurs socio-économiques et acteurs de la société civile en charge de ces sujets.
- La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP est articulée avec les autres stratégies du territoire, contribuant à ces priorités : Plan Climat-Air-Energie Territorial métropolitain, Agenda Environnemental métropolitain, Agenda de Développement Economique métropolitain, Agenda du Numérique métropolitain, Schéma métropolitain emploi insertion

et économie sociale et solidaire, Plan d'actions Agriculture Urbaine, Projet Alimentaire Territorial, Contrats de Ville...

- La sélection des projets intégrera ces préoccupations via les critères de sélection qui seront adoptés par le Comité de suivi régional et lors de la rédaction des appels à projets.

1.4.3. Une stratégie répondant au cadre élaboré en collaboration avec la Région Sud PACA

Une stratégie cohérente avec les besoins et enjeux stratégiques du territoire

La convention entre la Région Sud PACA, autorité de gestion du programme FEDER-FSE+-FTJ, et la MAMP, autorité urbaine, doit reposer sur une stratégie cohérente avec les enjeux et les défis du territoire métropolitain. Elle doit être fondée sur des éléments de diagnostic solides, dans les différentes thématiques d'intervention, élaborés au niveau métropolitain et des territoires de la métropole. C'est pourquoi les diagnostics et stratégies du territoire ont été analysés dans une démarche partenariale sur le territoire afin de :

- De définir le périmètre d'intervention pertinent,
- D'identifier les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour le territoire (AFOM),
- D'en tirer les enjeux prioritaires.

Une stratégie cohérente avec les objectifs régionaux et européens

L'enjeu de la future stratégie est non seulement d'être représentative des besoins prioritaires du territoire et d'y répondre, mais également de s'inscrire dans les objectifs européens et régionaux, en particulier du volet urbain du programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027.

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP resserre donc ses objectifs opérationnels sur les champs d'éligibilité ouverts par le programme régional, en adoptant une approche intégrée du développement urbain, et en associant les partenaires pertinents à sa mise en œuvre. Elle contribue, par les opérations qui seront financées, à l'atteinte des objectifs régionaux et européens sur le développement urbain. Elle intervient en soutenant particulièrement des opérations dans les QPV, cible prioritaire devant concentrer au moins 60% des crédits FEDER.

2. Une stratégie 2021-2027 pour l'ensemble du territoire Aix- Marseille-Provence au bénéfice des territoires urbains les plus fragiles

2.1. Une stratégie urbaine intégrée ciblant les QPV et les centres-villes fragilisés de l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence (ci-après « Métropole AMP » ou « MAMP ») a été créée le 1^{er} janvier 2016. Elle regroupe 92 communes, dont une dans le Vaucluse (Pertuis), une dans le Var (Saint-Zacharie) et 90 dans les Bouches-du-Rhône, sur un territoire de 3 148 km², comptant 1,9 million d'habitants.

QUELQUES INDICATEURS DE LA METROPOLE AMP (INSEE, DONNEES 2018-2019)

- Densité de la population : 600 habitants/km²
- Part des ménages propriétaires de leur résidence principale : 50,3 %
- Part des ménages fiscaux imposés : 57,8%
- Taux de pauvreté : 18,3% (national : 14,6%)
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 70,5%
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 14,3% (national 9,1%)
- Nombre d'établissements actifs : 63 506
- Part des établissements de 1 à 9 salariés : 72,3%

La Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine (SUTIM) à l'appui de l'ITI FEDER de la Métropole AMP s'adresse à l'ensemble du territoire de la Métropole, une zone élargie par rapport à la période 2014-2020, où elle se limitait au territoire de Marseille-Provence.

La Stratégie se concentre sur certaines parties du territoire métropolitain qui sont particulièrement fragiles, et rencontrent des défis d'ampleur justifiant de mobiliser l'outil que constitue l'ITI FEDER à leur bénéfice. En effet, le territoire métropolitain connaît des disparités territoriales fortes, auxquelles s'adressent tout particulièrement :

- la Politique de la Ville, définie au niveau national, qui concentre les moyens vers les territoires les plus en difficultés (quartiers prioritaires et quartiers de veille active), et les contrats de ville 2014-2023 définis au niveau local, qui s'inscrivent dans une démarche intégrée au bénéfice de ces mêmes quartiers ;
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET⁸), qui cible plus particulièrement la revitalisation des centres villes de villes moyennes, dont les situations sont préoccupantes (dynamiques de périurbanisation et extension des zones commerciales).

Diverses politiques métropolitaines visent à répondre aux enjeux de cohésion qui concernent ces zones, ce pour quoi une approche intégrée économique, sociale, environnementale est porteuse de valeur ajoutée. C'est l'objectif de la stratégie urbaine intégrée 2021-2027.

En cohérence avec ces dispositifs et au vu des éléments de diagnostic (voir ci-après) et des retours de parties prenantes lors de l'élaboration de la stratégie, le périmètre retenu par la stratégie est constitué

⁸ SRADDET, « Replacer tous les centres-villes et les centres-bourgs de la région au cœur des politiques publiques par des stratégies intégrées » (LD2 - Axe 1 - Obj. 35, 36) : « Réinvestir en priorité les centres-villes les plus fragilisés (Besoin prioritaire d'intervention) » – voir p. 229 et suivantes. Pour la Métropole AMP, le SRADDET identifie Berre-l'Étang, La Ciotat, Istres, Marignane, Port de Bouc, Vitrolles.

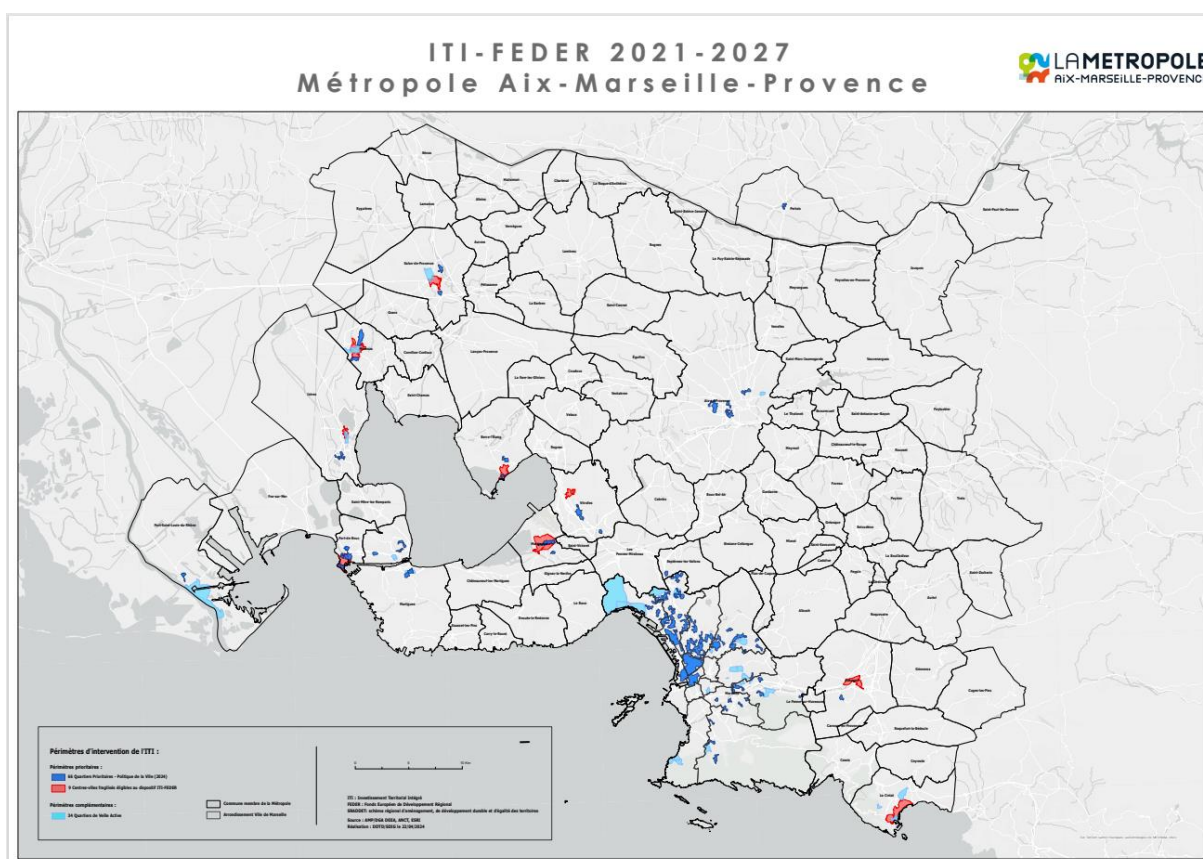
d'un périmètre prioritaire (**liste principale** identifiée par la Région Sud PACA) et d'un périmètre complémentaire, en cohérence avec les priorités régionales pour les ITI FEDER.

2.1.1. Périmètre prioritaire

Le périmètre prioritaire d'intervention de l'ITI FEDER est le suivant :

- **Les 66 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV, liste en annexe)**, situés dans les communes de Aix-en-Provence, Aubagne, Berre l'Etang, Istres, Marignane, Marseille, Martigues, Miramas, La Penne-sur-Huveaune, Pertuis, Port de Bouc, Port Saint Louis du Rhône, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles.
- **Les 6 centres-villes fragilisés des villes moyennes inscrites au SRADDET**, en cohérence avec les priorités régionales pour les ITI FEDER : Berre-l'Etang, La Ciotat, Istres, Marignane, Port de Bouc, Vitrolles.

La carte⁹ ci-dessous représente les zones d'intervention prioritaire de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP et de l'ITI FEDER :



2.1.2. Périmètre complémentaire

⁹ Carte modifiée suite au Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Un périmètre complémentaire a également été identifié pour des zones présentant des enjeux urbains similaires à ceux identifiés dans le périmètre prioritaire :

- **Les 34 Quartiers de Veille Active** (QVA, liste en annexe) de la Métropole, qui connaissent des enjeux proches de ceux des QPV en termes de disparité territoriale et qui font partie de la géographie contractuelle de la politique de la ville.
- **3 centres-villes de villes moyennes complémentaires** : Salon-de-Provence, Aubagne et Miramas, au vu de leur niveau de fragilisation¹⁰.

2.1.3. Localisation des projets

Les projets soutenus soit seront localisés physiquement dans les périmètres de ces zones, soit auront un impact direct sur ces zones et leurs habitants, à savoir :

- Pour les quartiers dégradés :
 - o opération inscrite dans le contrat de ville et/ou au titre du NPNRU et/ou au titre du PNRQAD
 - o et/ou opération validée par les instances de pilotage concernées (Contrat de Ville, ANRU...) dans les situations suivantes :
- Infrastructures, équipements ou actions orientés de manière significative vers les publics du/des quartiers visés, c'est-à-dire prévoyant un programme d'actions spécifiques en direction de leurs populations ;
- Projets de mobilités actives visant à désenclaver les quartiers concernés dans l'objectif d'établir des liaisons vers les centres villes, les zones d'activités et/ou bassins d'emplois, les Pôles d'échanges multimodaux, les équipements publics ou créer/améliorer les continuités urbaines entre les quartiers.
- Pour les centres-villes :
 - o opération inscrite au titre du PNRQAD ;
 - o et/ou opération inscrite dans des schémas d'aménagement locaux ;
 - o et/ou opération inscrite dans des démarches/dispositifs nationaux/régionaux (Cœur de Ville, Opérations de Revitalisation de Territoire...)

En aucun cas les centres-villes des centralités métropolitaines de Marseille ou d'Aix-en-Provence ne pourront être visés par les interventions de l'ITI FEDER sur les centres-villes fragilisés des villes moyennes.

L'ouverture à ces différentes zones, hors du périmètre strict des QPV et des centres-villes fragilisés des villes moyennes inscrites au SRADDET, sera possible, mais pas automatique. Les appels à projets, rédigés en coopération avec la Région, permettront à la Métropole AMP de préciser les zones éligibles

¹⁰ La dévitalisation des centres anciens en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Un constat alarmant, Partenariat Région PACA-Agences d'urbanisme, juin 2017. Ces trois centres-villes sont classés en niveau de fragilisation moyen à l'instar de Port de Bouc.

en fonction des thématiques, de l'enveloppe FEDER disponible et des objectifs à atteindre. En effet, la Région Sud PACA entend que le soutien soit accordé en priorité aux projets dans les QPV.

2.2. Un périmètre d'intervention justifié par des enjeux et des problématiques territoriales similaires

La Métropole Aix-Marseille-Provence est issue de la fusion de six intercommunalités suite à l'adoption des lois MAPTAM¹¹ et NOTRe¹². Jusqu'au 1^{er} juillet 2022, l'organisation politique et administrative de la Métropole était structurée en deux niveaux, le niveau métropolitain et le niveau territorial consistant en 6 Territoires, chacun doté d'une assemblée délibérante ou Conseil de Territoire. La loi 3DS a conduit à la suppression des Conseils de territoires ; une nouvelle organisation de l'administration métropolitaine résultant de cette évolution sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Métropole AMP, un territoire dynamique...

On peut relever quelques points forts de la Métropole¹³ :

- 735 000 emplois existants,
- 6 000 emplois créés/an,
- Une économie diversifiée,
- 6 filières d'excellence,
- 7 pôles de compétitivité,
- Des fleurons internationaux.

... connaissant de fortes inégalités sociales et territoriales...

Dotée de près de 1,9 million d'habitants, la métropole est portée par une natalité dynamique. Sa population est en grande partie âgée de moins de 25 ans (31%) et pour 25% un public senior, de plus de 60 ans. Sur l'aire métropolitaine, 200 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté, et 65% des personnes en âge de travailler ont un emploi¹⁴. Le territoire rencontre des problèmes liés au manque d'équipements collectifs et d'offres de services, à un cadre de vie détérioré et à une activité économique en demi-teinte, et il connaît de fortes inégalités sociales et territoriales.

- Aujourd'hui, **16% de la population métropolitaine** du territoire vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), soit légèrement plus que la moyenne nationale. La seule ville de Marseille

¹¹ La loi MAPTAM, dite de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

¹² La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) du 8 août 2015, qui apporte d'importantes modifications aux dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la métropole initialement prévues par la loi MAPTAM, notamment une progressivité à la montée en puissance de la Métropole en termes d'acquisition de compétences jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

¹³ Source des données : AGAM, Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, Les paradoxes métropolitains d'Aix-Marseille-Provence, juin 2017.

¹⁴ Document Projet Métropolitain, « Ambition 2040 : 12 engagements pour une Métropole à vivre », juin 2018.

concentre 34 quartiers prioritaires avec plus de 300 000 habitants. Le territoire métropolitain comprend **59 QPV et 34 QVA**. Des similitudes et approches communes émergent, sur les questions économiques, de services, d'équipements collectifs et d'aménagement, d'où l'intérêt d'intervenir dans les QPV et d'ouvrir la possibilité d'intégrer les QVA au périmètre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, dans la continuité de la période 2014-2020.

• Le territoire métropolitain connaît également un phénomène de fragilisation des centres-villes dans les villes moyennes. À la suite d'un travail d'identification mené dans le cadre du SRADDET¹⁵, **6 communes ont été désignées en tant que « centres-villes fragilisés »** et sont ainsi visées prioritairement par la présente stratégie. Ces centres-villes connaissent des difficultés communes, telles que la dégradation du bâti, des problématiques de stationnement et d'accès, une baisse du nombre d'habitants ainsi qu'une paupérisation des centres-villes, ou encore une diminution des services du quotidien. Il existe donc des points de convergence entre ces villes sur les questions de l'aménagement, des commerces, de la mobilité ou encore des équipements publics et privés¹⁶. Ces centres-villes doivent donc être soutenus grâce à des actions de revitalisation. **3 autres centres-villes fragiles** ont été identifiés dans la liste complémentaire d'intervention de la stratégie FEDER, à savoir : Aubagne, Salon-de-Provence et Miramas. Trois polarités du SRADDET qui connaissent des problématiques de fragilisation à un niveau d'alerte considéré comme moyen¹⁷, selon un baromètre qui vise à mesurer l'intensité des trois maux qui sapent la vitalité des centres urbains : la dévitalisation commerciale, la paupérisation de la population et le dépérissement du parc immobilier.

... et un déficit d'attractivité pour les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes

Les quartiers dégradés connaissent des problématiques communes dans le domaine des équipements collectifs et de l'offre de service, du cadre de vie et de la sécurisation des zones urbaines ainsi que de l'activité économique. De même, les centres-villes visés par la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP présentent des similitudes : baisse de l'activité commerciale, développement du périurbain, ou manque d'accès aux transports en commun.

Le diagnostic territorial relevé permet de préciser ces éléments justifiant le choix du périmètre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, en forte cohérence avec les contrats de ville et le SRADDET afin de :

- Réduire les inégalités entre quartiers en milieu urbain : au vu de l'ampleur qualitative et quantitative des besoins identifiés, l'intervention sera ciblée sur les quartiers dégradés, et en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette intervention marque une forme de continuité par rapport au programme opérationnel régional 2014-2020 dans une volonté d'approfondissement de la démarche engagée depuis plusieurs années et de lutte contre les dynamiques de relégation de ces quartiers.

¹⁵ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

¹⁶ Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019.

¹⁷ La dévitalisation des centres anciens en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Un constat alarmant, Partenariat Région PACA-Agences d'urbanisme, juin 2017. Le centre-ville de Port-de-Bouc, classé en centre-ville fragilisé du SRADDET et donc dans le périmètre prioritaire d'intervention de l'ITI, est également à un niveau d'alerte moyen selon cette analyse.

- Soutenir les politiques de revitalisation des centres-villes fragilisés des villes moyennes puisque les communes concernées connaissent des problématiques similaires sur certains sujets liés aux espaces publics, au développement économique ou encore aux infrastructures de santé, et ne sont, notamment, pas éligibles aux dispositifs nationaux « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain »¹⁸.

¹⁸ A l'exception de Berre-l'Étang, qui est cependant bien identifiée dans le SRADDET comme un centre-ville fragilisé connaissant un besoin prioritaire d'intervention.

3. Besoins et potentiel de développement dans les territoires urbains les plus fragiles de la Métropole

3.1. Atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le périmètre d'intervention de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP : cibler les besoins pour soutenir des projets pertinents et efficaces pour le développement urbain

Un diagnostic du territoire est nécessaire pour identifier les besoins auxquels entend répondre la stratégie.

La Métropole dispose de nombreux travaux de diagnostic ayant servi de base à l'élaboration de ses stratégies au niveau économique, social, environnemental... Parmi ces travaux, plusieurs décrivent les problématiques rencontrées par les quartiers dégradés (QPV en particulier) et les centres-villes fragilisés des villes moyennes (liste en annexe).

Ces informations ont permis d'engager des discussions avec la Région Sud PACA pour définir les priorités d'intervention des ITI FEDER pour la période 2021-2027.

Sur la base de ces différents documents, des éléments de diagnostic peuvent ainsi être mis en lumière, dans les 3 domaines d'intervention de l'ITI :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines
- Soutien au développement de l'activité économique

Sur cette base, les atouts, faiblesses, opportunités et menaces sont présentés (analyse dite « AFOM »), afin d'identifier les meilleurs modes d'intervention possibles via le FEDER pour répondre aux enjeux en mobilisant les potentiels du territoire et en gardant à l'esprit les points de vigilance.

3.1.1. AFOM « Equipements collectifs et offre de services de base »

Les quartiers dégradés connaissent un manque criant d'équipements collectifs dans tous les domaines : éducatif, sanitaire, sportif, socioculturel, social, de l'accès aux droits...

Dans les centres-villes fragilisés, les enjeux concernent plus spécifiquement la question de l'accès aux services de santé.

Matrice AFOM en matière d'équipements collectifs et offre de services



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une population jeune, qui représente un réservoir démographique - Diverses initiatives métropolitaines en faveur de la professionnalisation, de l'insertion et de l'entrepreneuriat - Un nombre important d'établissements professionnels de santé sur le territoire métropolitain 	<ul style="list-style-type: none"> - Des établissements scolaires vétustes ou saturés - Un manque de structures de prise en charge pour les mineurs en situation de grande précarité ou vulnérables - Un manque de structures et d'accès liés aux activités extra-scolaires - Un nombre insuffisant d'équipements sportifs et de loisirs

	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de centres d'insertion ou de formation - Un besoin de structures de garde petite enfance - Un manque de centres sociaux et centres d'accès aux droits - Une inégale répartition des structures de santé dans les QPV - Un manque d'infrastructures de logement pour les publics en difficulté
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un public cible disponible pour l'implantation d'équipements sportifs ou de structures dédiées aux activités extrascolaires - Des dispositifs et labels nationaux (Maisons de services au public, Cité éducative, Plan Marseille en Grand...) - Des porteurs associatifs solides dans les secteurs de la petite enfance ou de l'accès aux droits - Le financement d'actions de renouvellement urbain, propices au déploiement de nouveaux services dans les quartiers résidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accès à l'emploi et à la formation limité (occupation de postes ouvriers ou employés) et un taux de chômage important de la population, notamment les femmes - Un poids important des familles monoparentales dans les QPV - Un nombre important de mineurs vulnérables et autres publics fragiles - Un vieillissement des professionnels de santé en médecine générale - Un vieillissement de la population, dans les communes avec des centres-villes fragilisés - Des professionnels de santé qui quittent les centres-villes

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'équipements collectifs et d'offre de services de base dans les quartiers dégradés

Dans les quartiers dégradés, les équipements de proximité et structurants sont **répartis inégalement et parfois d'une grande vétusté**. Certains quartiers bénéficient d'un bon niveau d'équipement ou d'accès aux équipements de proximité quand d'autres sont peu pourvus à ce titre, avec des problématiques en termes d'accès aux services sociaux et sanitaires.

Une population jeune, manquant d'équipements adaptés

Les quartiers dégradés de la métropole se caractérisent par une **population jeune** : les jeunes de moins de 25 ans représentent 40% des habitants des QPV, contre 31% pour l'ensemble de l'intercommunalité¹⁹. À l'inverse, la part de la population âgée est beaucoup moins importante relativement à la situation métropolitaine : 17% des habitants ont moins de 60 ans, contre 23% pour l'ensemble de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La surreprésentation des mineurs vulnérables (dont le statut est lié à la situation d'emploi, de logement, et de la structure familiale) et la part des mineurs vivant en grande pauvreté sont importantes, en particulier dans les QPV. Près d'un enfant sur deux est vulnérable et/ou vit sous le seuil de grande pauvreté dans ces quartiers²⁰. Les écarts de formation et de taux d'emploi des jeunes entre ceux vivant dans les QPV et quartiers dégradés et les autres quartiers posent également question : 30,6% des 16-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation contre 20,2% pour l'ensemble de la métropole²¹. Il existe donc une forte

¹⁹ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

²⁰ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

²¹ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

demande liée à la réussite scolaire, l'insertion sociale ou encore la mobilité et l'action à l'emploi²².

Face à cette population jeune, les quartiers prioritaires possèdent un faible nombre d'établissements scolaires efficaces et d'équipements de proximité. En effet, le territoire souffre d'une **répartition inégale, et parfois vétuste, d'équipements de proximité et, au-delà du cadre scolaire, il existe une insuffisance de l'offre extrascolaire, culturelle, de loisirs ou sportive** qui est pourtant un moyen de diversifier les sources d'apprentissage. A titre d'exemple, en 2015, à l'échelle de la ville de Marseille, on pouvait compter 9 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans les zones urbaines sensibles (ZUS) contre 20 pour 10 000 habitants dans les autres ZUS au niveau national²³. Les établissements scolaires sont eux aussi peu optimaux : souvent délabrés ou saturés²⁴. Le manque de structures socio-éducatives, sportives et culturelles à l'échelle des quartiers prioritaires freine l'épanouissement, la socialisation mais aussi l'émancipation des enfants. A noter que plusieurs QPV sont labellisés « Cités éducatives »²⁵, un label qui permet de réunir les acteurs éducatifs dans les QPV en vue de lutter contre les inégalités dans l'éducation, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

QPV labellisés Cités éducatives	
Marseille Malpassé Corot	2020
Marseille Nord Littoral	2020
Port-de-bouc	2020
Miramas	2021
Vitrolles	2021
Marseille Bon Secours Les Rosiers	2022
Marseille Centre-ville - Les Docks	Extension

Une offre insuffisante pour l'accès à l'emploi et aux droits d'un public fragile, mais un vivier d'acteurs

Le **taux de chômage** dans les QPV représente 30% de la population, contre 15,6% dans le reste de la métropole. À niveau de diplôme équivalent, le chômage reste plus élevé en QPV que dans les autres aires urbaines. Par ailleurs, malgré un taux de formation supérieur à celui des hommes, le taux d'activité des femmes atteint 52,6% dans les QPV, contre 69,6% pour les hommes²⁶. Face à ces données, les QPV font face à une **insuffisance des infrastructures d'insertion et d'accompagnement, notamment pour des publics fragiles** (mères isolées, jeunes travailleurs, mineurs vulnérables...) ²⁷. Les femmes sont beaucoup plus fréquemment en situation de déclassement, malgré leur niveau de diplôme, avec

²² Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

²³ Contrat de ville, Marseille Provence Métropole, 2015.

²⁴ Voir par exemple le contrat de ville de Marseille Provence Métropole, Diagnostic thématique territorial, 2015.

²⁵ ANCT, L'Agence dans votre département, Bouches-du-Rhône, 1^{er} juillet 2021.

²⁶ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019

²⁷ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019

un fort taux de chômage ou un accès à des emplois d'ouvrières et d'employées²⁸, compliquant par conséquent leur accès au logement, et ont donc un besoin d'accompagnement important. Par ailleurs, le **poids des familles monoparentales** est beaucoup plus important dans les QPV (17% de la population des QPV de Marseille, 14% dans les QPV hors-Marseille) et pose des questions liées à la **disponibilité de structures de garde pour la petite enfance (crèches), notamment pour renforcer l'accès à l'emploi** ²⁹.

Les **infrastructures de logement pour les publics en difficulté** (isolés, sans-abris, victimes de violence, familles monoparentales...) sont très insuffisantes dans la métropole, et plus particulièrement dans les quartiers dégradés qui connaissent une plus forte concentration de ce type de population.

De même, les personnes de nationalité étrangère ou n'ayant pas la double nationalité, rencontrent des situations de déclassement plus fortes dans les QPV, et font face à un **manque de centres sociaux et centres d'accès aux droits** sur ces territoires, notamment pour accompagner leurs démarches administratives. En ce sens, la mise en place d'espaces France Services (à Marseille, Vitrolles, Miramas, La Ciotat, Istres, Salon-de-Provence, Marignane et Port-de-Bouc) ouvre des opportunités³⁰.

A noter que la métropole dispose de porteurs associatifs solides dans les secteurs de la petite enfance ou de l'accès aux droits, qui sont déjà aguerris au FEDER-ITI (cf. bilan 2014-2020 ci-après). La MAMP organise par ailleurs des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour aider à évoluer en autonomie dans les espaces sociaux.

Des professionnels de santé mal répartis et vieillissants

Du point de vue de la **santé** , si le territoire de la métropole est assez bien doté en établissements professionnels de santé, qui sont cependant **inégalement répartis** , les quartiers dégradés quant à eux sont globalement mal dotés en établissements de santé. Le territoire possède de nombreux centres hospitaliers, mais qui sont concentrés dans le centre des grandes aires urbaines (centres de Marseille ou Aix-en-Provence). De manière générale, l'offre libérale de soins est importante avec 121,5 médecins généralistes pour 100 000 habitants à La Ciotat, 128 à Marseille ou 133 à Marignane. Néanmoins, ce chiffre baisse lorsqu'il s'agit des QPV (autour de 100 médecins généralistes pour 100 000 habitants). Le territoire métropolitain fait par ailleurs face à un vieillissement des professionnels médicaux ainsi qu'à un manque de médecins spécialistes (pédiatres, dentistes, psychiatres)³¹.

²⁸ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019

²⁹ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019

³⁰ Stratégie urbaine intégrée de la MAMP, Une stratégie de mobilisation des financements européens pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2018-2020, mai 2018 ; et ANCT, L'Agence dans votre département, Bouches-du-Rhône, 1^{er} juillet 2021.

³¹ Contrat de ville de la métropole Marseille Provence, 2015

Par ailleurs, les quartiers dégradés situés à Berre L'Étang, La Ciotat ou encore à Port de Bouc, font face à un **vieillessement de leur population**. L'offre de soins et de maisons médicales est inégalement répartie sur ces territoires, et nécessite parfois des déplacements hors des quartiers en question³².

Des projets visant à pallier le déficit d'offre médicale dans les quartiers dégradés, en lien avec l'ARS et l'APHM, pourraient voir le jour compte-tenu des annonces du plan Marseille en Grand (crédits de l'Etat).

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'équipements collectifs et d'offre de services de base dans les centres-villes fragilisés

Un manque d'équipements publics

Du fait de la périurbanisation, les centres-villes fragilisés deviennent des lieux de vie transitoires et possèdent **peu d'aménagements d'espaces ou d'équipements publics**³³.

Une offre de santé en baisse et inégalement répartie

Les problématiques des centres-villes fragilisés des villes moyennes en termes d'équipements collectifs et d'offres de service sont particulièrement vives sur les questions de santé.

Du fait de l'évolution des besoins et de la démographie des praticiens, le secteur de la santé a tendance à quitter les centres-villes. Il existe une offre importante de soins libéraux, mais qui est parfois inégalement répartie selon les communes concernées. Certaines problématiques confortent cette tendance : des locaux inadaptés, des problèmes de stationnement, un souhait de regroupement des professions médicales ou encore, dans certains secteurs, une insuffisance de la clientèle³⁴. Ces éléments contribuent à freiner le développement d'une offre de santé répartie de manière homogène dans les différents centres-villes.

L'offre hospitalière quant à elle est plus parsemée et est majoritairement présente dans les centres des grandes aires urbaines de la métropole (Marseille, Aix-en-Provence). Il existe néanmoins quelques structures hospitalières dans les communes dotées d'un centre-ville fragilisé, comme le centre hospitalier de la Ciotat ou le CHU d'Istres.

3.1.2. AFOM « Cadre de vie et sécurité des zones urbaines »

Que ce soit dans les quartiers dégradés ou dans les centres-villes fragilisés de l'aire métropolitaine, ces espaces connaissent une paupérisation forte, où domine un cadre de vie en perte d'attractivité. Ainsi,

³² Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020. Dans le cadre d'Envie de ville, démarche partenariale de revitalisation des centres-villes de la Métropole, les agences d'urbanisme ont été sollicitées pour réaliser un diagnostic territorial.

³³ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

³⁴ Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

4 000 habitants quittent chaque année la Métropole et le poids démographique des centres-villes ne cesse de baisser³⁵.

La problématique de centres en dégradation est très présente sur le territoire métropolitain et constitue un axe important pour la rénovation urbaine³⁶. Outre les problématiques d’habitat indigne, il s’agit de permettre aux habitants de se maintenir dans leurs quartiers et de redynamiser la fonction économique de ces derniers.

Matrice AFOM en matière de cadre de vie et sécurité des zones urbaines



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une disponibilité des transports en commun - Des centres-villes fragilisés qui présentent des atouts en termes de qualité de vie - L’Agenda de la mobilité métropolitaine qui décrit les objectifs et actions en la matière, notamment pour corriger les déséquilibres existant au sein des secteurs les plus défavorisés, et le PDU à l’horizon 2030 - L’Agenda environnemental et le Plan-Climat-Air-Energie de la Métropole sur les questions de nature en ville mais aussi de mobilité durable - La participation au projet européen Nature for City Life 2017-2022 (MAMP partenaire, nature en ville dans les projets d’aménagement urbains) 	<ul style="list-style-type: none"> - L’absence de nature en ville et d’un environnement urbain agréable à vivre dans la plupart des zones urbaines fragiles - Une absence de points d’arrêt de transports en commun dans certains quartiers dégradés et dans les centres-villes fragilisés - Un problème de sécurisation des voies piétonnes et cyclistes, qui freine l’usage des mobilités douces ou alternatives - Une desserte des zones d’activités et d’emplois par les transports en commun depuis les quartiers dégradés à renforcer
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une facilité à mettre en œuvre avec les bailleurs sociaux des opérations sur les espaces publics et la réhabilitation de pieds d’immeubles - Une dynamique portée par le milieu associatif et les communautés de quartiers dans les centres-villes fragilisés. - Des sites inscrits dans le NPNRU avec une possibilité de bénéficier d’importantes interventions urbaines³⁷ - Une proximité avec des espaces naturels de qualité - Des projets de jardins partagés, collectifs et citoyens dans les quartiers dégradés - L’émergence de la notion de QPVerts au sein de la Métropole pour exprimer les enjeux d’inclusion par la nature comme facteurs de qualité de vie et de cohésion - Un usage important de la voiture favorable à une mutation des usages : covoiturage, auto-partage, parcs relais... - Un renforcement de l’accessibilité des quartiers par différents types d’opérations métropolitaines – BHNS, plateformes mobilité, renforcement du réseau de transport urbain, vélo... : dans le cadre du PDU de la MAMP 2020-2030, et du plan Marseille en Grand 	<ul style="list-style-type: none"> - Une baisse croissante de la population dans les centres-villes fragilisés - Des aménagements urbains qui impactent la santé et l’attractivité (îlots de chaleur urbains, pollution de l’air) - Un usage important de la voiture individuelle - Un phénomène de périurbanisation continu, dans les villes possédant des centres-villes fragilisés - Un enclavement des quartiers dégradés

³⁵ INSEE, « Qualité de vie en Provence-Alpes-Côte d’Azur », mars 2017.

³⁶ Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

³⁷ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), 2014

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière de cadre de vie et de sécurité dans les quartiers dégradés

Des espaces publics à l'abandon

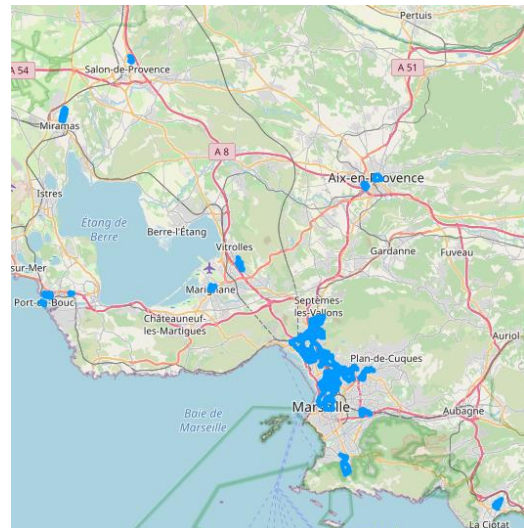
Dans les quartiers dégradés, les espaces publics sont peu entretenus et parfois laissés à l'abandon³⁸.

A noter, une facilité à mettre en œuvre des opérations sur les espaces publics et la réhabilitation de pieds d'immeubles avec les bailleurs sociaux.

Des programmes de rénovation urbaine sur le long-terme

33 quartiers de la Métropole s'inscrivent dans la cartographie des programmes de rénovation urbaine : NPNRU, PNRU, PNRQAD (cf. carte ci-contre). Ils bénéficient à ce titre d'investissements importants dans l'habitat et les équipements publics.

Source : [ANRU](#)



Des besoins en aménagement transitoire

Il existe de vrais besoins, en particulier pour des **opérations d'aménagement transitoire** dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain très longues. L'occupation des espaces délaissés pendant la durée de ces aménagements permet de configurer les usages futurs et de favoriser la consultation de la population.

Besoin de plus de nature en ville

Les QPV situés dans les centres-villes de la Métropole disposent d'un niveau de couvert végétal par habitant moins élevé que la moyenne des centres-villes de la Métropole, et un manque de trames vertes et bleues³⁹.

Or les aménagements urbains impactent la santé et l'attractivité (îlots de chaleur urbains, pollution de l'air).

A noter, divers projets de jardins partagés, collectifs et citoyens dans les quartiers dégradés de la Métropole⁴⁰ ; ainsi que des projets à une échelle plus large que celle des QPV, tels que le projet européen Nature for City Life dont la Métropole

³⁸ Stratégie urbaine intégrée de la MAMP, Une stratégie de mobilisation des financements européens pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2018-2020, mai 2018.

³⁹ Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020 – voir les centres de type 4 et 5. Voir également les constats du Plan Climat Air Energie Métropolitain, PCAEM, 2021.

⁴⁰ Agenda environnemental de la métropole, 2018.

est partenaire, sur la nature en ville dans les projets d'aménagement urbains. Ce projet est financé par LIFE, sur 5 ans (2017-2022).

La notion de **QPVerts** est apparue lors des ateliers de prospective pour une métropole inclusive organisés par le « Lab des possibles » de la métropole Aix-Marseille-Provence de novembre 2019 à janvier 2020, avec des pistes de travail sur l'alimentation, la transition énergétique, le développement de l'économie circulaire, le soutien aux alternatives au tout voiture, la santé et la lutte contre la pollution...

Des difficultés d'accessibilité

Du point de vue de la mobilité, les quartiers dégradés semblent fonctionner dans une logique de proximité avec des déplacements réalisés sur de courtes distances. Parmi les facteurs explicatifs, peuvent être avancées des composantes sociales (peu de ménages possèdent une voiture, une faible part utilise les transports en commun) mais également spatiales, avec une accessibilité plus contrainte de ces quartiers (offre de transports collectifs peu développés, temps de parcours, problématique d'enclavement). Ces quartiers pâtissent aussi souvent d'un **éloignement** par rapport aux centres villes.

La géographie prioritaire a calqué les contours des QPV sur celui des espaces résidentiels et la **desserte des zones d'activité économique et d'emploi par les transports en commun gagnerait à être densifiée**. La question de la mobilité se lie donc explicitement à celle de l'accès à l'emploi. Il y a par exemple une forte corrélation entre la possession d'un véhicule et la probabilité d'être en situation de chômage : 44% des personnes en QPV n'ayant pas de voiture seraient au chômage contre 31% hors QPV⁴¹. Certains quartiers sont particulièrement **enclavés**, avec des difficultés d'accès aux équipements et aux zones d'emploi. Le **PDU 2020-2030** de la Métropole prend en compte cet état des lieux, et se donne pour objectif de désenclaver les QPV via l'ensemble des projets de transport à haut niveau de service et de vélo⁴².

On relève également des difficultés de mobilité des habitants vers des points d'arrêts de lignes régulières. La plupart des quartiers souffrent de l'insuffisance de liaisons avec les centres-villes, notamment de **liaisons douces**, voire des passages dissuasifs. Certains quartiers connaissent une saturation de la circulation (à l'exemple de Corsy et Encagnane à Aix-en-Provence), justifiant les réflexions engagées sur un partage des usages et la fonction de ces quartiers à l'échelle de la ville.

⁴¹ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

⁴² Plan de déplacements urbains de la MAMP – 2020-2030, décembre 2019.

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière de cadre de vie et de sécurité dans les centres-villes fragilisés

Une fragilisation et une dégradation des centres-villes

Les centres-villes fragilisés font face à une forte **périurbanisation** de leurs villes. L'offre périphérique s'est développée pour répondre aux besoins des ménages et les centres-villes ont connu une baisse de leur population. La fonction résidentielle des centres-villes est affaiblie et se traduit par une fragilisation du peuplement, à une spécialisation et à une dégradation du parc immobilier et des aménagements. Ces centres-villes connaissent d'ailleurs pour la majorité des centres-anciens avec **un habitat inadapté et une tendance à la paupérisation**. Les centres-villes fragilisés sont donc des lieux de vie transitoires et possèdent **peu d'aménagements d'espaces ou d'équipements publics**⁴³.

Ils ont pourtant des atouts en termes de qualité de vie⁴⁴. La dynamique portée par le milieu associatif et les communautés de quartiers est essentielle pour favoriser l'appropriation de la vie locale par les habitants, notamment sur les questions d'aménagement.

La présence dominante de la voiture

Dans le domaine de la mobilité, l'étalement urbain a notamment conduit à créer des zones enclavées et mal desservies par les transports en commun. De manière générale, il y a une difficulté récurrente à organiser le **partage de l'espace**. Cela se traduit par une place très large de la voiture et des aménagements liés à celle-ci (parking, voies routières traversantes). Il existe ainsi une problématique de stationnement, qui génère des externalités négatives liées aux embouteillages ou à la circulation accrue de voitures (pollution, nuisance sonore). Cette présence dominante de la voiture a également des effets sur les autres modes de mobilité : **les voies piétonnes sont peu utilisées et les voies cyclistes ne sont pas suffisamment sécurisées**⁴⁵.

Il existe ainsi une **carence de continuité** qui se traduit par des ruptures dans les cheminements du point de vue de la mobilité, se répercutant aussi dans l'aménagement des espaces publics. Ces derniers connaissent souvent des coupures physiques ou visuelles, qui contribuent à segmenter l'espace urbain. D'un point de vue de la sécurisation et du cadre de vie, cela se traduit par un sentiment d'**insécurité**, une sur-perception des **nuisances** et une baisse de l'occupation des centres⁴⁶.

⁴³ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

⁴⁴ Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019.

⁴⁵ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

⁴⁶ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

Besoin de plus de nature en ville

Cette baisse d'occupation des centres est aussi liée à un « défaut » de nature en ville⁴⁷. En moyenne, chaque centre de la métropole possède 17m² de couvert végétal par habitant, chiffre moins élevé dans les centres-villes fragilisés⁴⁸.

Les centres-villes fragilisés possèdent par ailleurs un faible accès aux ressources naturelles environnantes. L'environnement naturel (massifs montagneux, étangs, bord de mer) est peu connecté aux centres, du fait d'un manque voire d'une absence de liaisons piétonnes, végétales ou de trames bleues (hormis Berre-l'Etang⁴⁹). Les jardins et parcs publics sont également peu développés dans les centres, tout comme les aménagements végétaux dans l'espace public (pelouses, fleurs, buissons, arbres d'alignement)⁵⁰.

3.1.3. AFOM « Activité économique »

Matrice AFOM en matière d'activités économiques



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des pôles d'excellence implantés à l'échelle de la métropole (aéronautique, biotechnologies...) et un positionnement de la Métropole sur les écosystèmes liés à l'innovation, à la recherche... (Métropole du futur 2040) en renforçant ses pôles d'excellence - Taux de création d'entreprise supérieur dans les quartiers dégradés à la moyenne métropolitaine - Des dispositifs tels que le « carburateur » (pôle entrepreneurial en QPV) - Les objectifs du plan Ambition Métropole 2040, en faveur de la professionnalisation, l'insertion et l'entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population/clientèle paupérisée - Un fort taux de vacance des locaux commerciaux - Des espaces publics dégradés - Une insécurité dans les quartiers dégradés - Un manque de diversification des activités commerciales, dans les centres-villes fragilisés - Des problèmes d'encadrement du foncier dans les centres-villes fragilisés⁵¹
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des poches d'activité existantes dans certains quartiers dégradés - Des perspectives en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) et d'insertion par l'activité économique dans les quartiers, avec des projets en particulier dans le domaine de l'alimentation (développement d'épiceries sociales et solidaires) - Des porteurs de projets solides dans le secteur de l'ESS et de l'IAE, avec une expérience des financements FEDER - Expérimentation « Cité de l'emploi » à Marseille Nord 	<ul style="list-style-type: none"> - Une spéculation foncière importante dans les centres-villes fragilisés - Une forte dominante de grandes et moyennes surfaces (GMS) situées hors centre-ville et une concurrence des zones urbaines périphériques avec les centres-villes - De faibles niveaux de diplôme et un manque de qualification de la population

⁴⁷ Voir notamment les constats du Plan Climat Air Energie Métropolitain, PCAEM, 2021.

⁴⁸ Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

⁴⁹ Dossier de presse, Une métropole du futur, une métropole de projets, Métropole Aix-Marseille-Provence, 2021.

⁵⁰ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

⁵¹ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

- Projet le « grand Marseille numérique » (formation de jeunes de quartiers en difficulté)
- Lancement du dispositif « quartier productif » par le ministère de la ville qui cible plusieurs QPV métropolitains (foncier disponible pour implanter des locaux d'activité)
- 2 Zones Franches Urbaines (ZFU)
- Une possibilité pour la Métropole de mettre à disposition des locaux pour des activités « incubateurs de projets »
- Un patrimoine riche et diversifié, pouvant servir au développement de l'activité économique et à l'implantation des commerces (centres-villes fragilisés)

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'activités économiques dans les quartiers dégradés

Un faible niveau de qualification des habitants, frein à l'emploi

Dans les quartiers dégradés de la ville, l'occupation des emplois est différenciée par rapport à celle d'autres territoires. Ainsi, **64% des actifs sont employés ou ouvriers**, contre 45% pour l'ensemble de la métropole AMP. La part des cadres et des professions intermédiaires est plus faible, avec 30% des actifs dans les QPV contre 48% sur l'ensemble de la métropole.⁵² La part de la population disposant d'un niveau de diplôme inférieur au niveau V (BEP-CAP) est supérieure à la moyenne, même si elle est en baisse dans certains quartiers, et on constate des difficultés d'accès à la formation et aux études supérieures. Dans certains territoires de la métropole plus de 35% de la population de 15 ans ou plus non scolarisée ne détient aucun diplôme (Martigues, Marseille, contre 26% en France)⁵³.

Le faible niveau de qualification dans les QPV est un frein à l'emploi, et les quartiers dégradés se caractérisent par un **fort taux de chômage**, atteignant parfois 20% voire 30%, en particulier dans certaines communes comme Marseille, Port-de-Bouc, ou encore Berre-l'Étang. Les situations de chômage de **longue durée** notamment se sont accrues.

⁵² Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

⁵³ Malgré ce bilan en demi-teinte, plusieurs filières économiques émergent et sont confortées depuis ces dernières années : pôle aéronautique et activités technologiques liées à l'innovation (Marseille Provence et Istres-Ouest Provence), filière logistique et filière santé et biotechnologies (Istres-Ouest Provence), filière numérique, cinéma, filière maritime, éolien, tourisme et filière HCR (hôtels, cafés, restaurants). Ces filières représentent un gisement d'emplois pour les populations des quartiers, notamment si les efforts de formation se concentrent aussi dans ces domaines d'activités en favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande de formation et de qualification en lien avec les entreprises. Le développement du tissu productif métropolitain repose également sur le développement de nouveaux secteurs d'activités, comme les nouvelles énergies ou les industries numériques et créatives (audiovisuel, logiciel, presse...). Ces dernières représentaient en 2010, 28 000 salariés privés dans les Bouches-du-Rhône (Agenda de développement économique métropolitain, 2019).

A noter que le territoire de Marseille Nord bénéficie de l'expérimentation des **Cités de l'emploi**.

« Les Cités de l'emploi, à l'instar des Cités éducatives, n'ont pas vocation à venir se surajouter à l'ensemble des dispositifs existants en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il s'agit de programmes qui proposent un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'objet même des Cités de l'emploi est de faire travailler conjointement et collectivement l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer des parcours dits « sans couture », individualisés et adaptés aux bénéficiaires. Autrement dit, les Cités de l'emploi s'intéressent à lever un maximum de freins qui empêchent une personne issue des QPV d'accéder ou de (re)venir vers l'emploi, par une approche globalisée et partenariale. »⁵⁴

On peut également citer des projets tels que le « **grand Marseille numérique** » qui vise à former 20 000 jeunes de quartiers défavorisés aux métiers du digital, porté par des acteurs privés (investissement de 170 M€, fin 2021).

Implantation
difficile des
entreprises

Des dispositifs de
soutien

Du point de vue de l'entrepreneuriat, les quartiers dégradés ne sont **pas un lieu privilégié pour l'implantation des entreprises**, mais il existe quelques poches d'activités (Jas de Bouffan à Aix-en-Provence ou encore Les Comtes Tassy à Martigues). En effet, le taux de création d'entreprises au sein des QPV est de 14,7% en 2015 contre 11,8% pour l'ensemble d'AMP. Il s'agit généralement d'entreprises **auto-entrepreneuriales** (45,7% en 2015)⁵⁵. On constate également une dynamique de création d'activités économiques relativement importante sur certains quartiers, à l'exemple des Canourgues à Salon-de-Provence (commerce, transports, services, construction) et des potentiels de développement. Les taux de polarisation de l'emploi sont plutôt faibles dans les QPV, à quelques exceptions près (par exemple le centre-ville de Berre l'Étang et Iris Gadonne-Monaque à Salon-de-Provence). Il existe des dispositifs tels que le « **Carburateur** », une initiative de la Métropole de pôle entrepreneurial en QPV, en zone franche urbaine – Territoire Entrepreneurs, qui peut offrir des opportunités intéressantes.

Si le taux de création d'entreprises dans les quartiers sensibles est supérieur à la moyenne, la **densité d'entreprises est en revanche plus faible** que la moyenne de l'ensemble du territoire de la métropole.

A noter que plusieurs QPV de la métropole ont été ciblés par le dispositif « **Quartier productif** » lancé par le ministère de la ville, avec un accompagnement en ingénierie (financements Etat et Métropole) pour des territoires avec des potentialités en matière de développement économique, du foncier disponible pour implanter des locaux d'activités : Encagnane (Aix-en-Provence), Le Charrel (Aubagne), Frais Vallon, Malpassé et Plan d'Aou (Marseille nord).

⁵⁴ La Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Marie Aubert, présente l'expérimentation et sa déclinaison dans les Bouches-du-Rhône, sur le site de [Pôle Emploi](#), le 24 juin 2021.

⁵⁵ Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019.

Le territoire dispose également de deux zones franches urbaines (**ZFU**) depuis 2015.

Le plan **Ambition Métropole 2040** développe par ailleurs les objectifs de la MAMP en faveur de la professionnalisation, de l'insertion et de l'entrepreneuriat. La Métropole est en mesure de mettre à disposition des locaux pour des activités d'incubateurs de projets notamment.

A noter que la métropole dispose de porteurs associatifs solides dans les secteurs de **l'économie sociale et solidaire et de l'insertion**, qui sont déjà aguerris au FEDER-ITI (cf. bilan 2014-2020 ci-après).

Des besoins pour la revitalisation des commerces

Concernant le **commerce**, dans le centre-ville de Marseille (dont une partie est en QPV), par exemple, la redynamisation commerciale est un enjeu de taille : 18,5% des locaux commerciaux sont vacants dans le centre-ville, contre 6% dans le centre de Lyon. La mise aux normes ainsi que la rénovation des locaux commerciaux privés vacants apparaît comme un point important pour la Métropole. Des projets de type « **incubateur de projets commerciaux** », avec la mise à disposition de locaux pour des durées brèves à destination des jeunes entrepreneurs représentent une opportunité⁵⁶.

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'activités économiques dans les centres-villes fragilisés

Baisse d'activité dans les centres-villes

Dans les centres-villes fragilisés, la question de l'activité économique est difficile à évaluer. De nombreux emplois sont liés à la dynamique **touristique** (7,5% sur l'ensemble de la Région SUD-PACA), posant des questions spécifiques liées à l'emploi et aux logements saisonniers. Malgré l'existence de dispositifs de formation de qualité sur le territoire, l'insertion des **jeunes** est ici aussi difficile⁵⁷. **L'industrie manufacturière** est un vecteur d'emplois important, notamment à Vitrolles (avec les entreprises Eurocopter, aéroport...). La présence de **l'aéroport** Marseille Provence sur le territoire de Marignane est également un vecteur d'activité qui draine les emplois au-delà des centres-villes.

Hormis ces points, la **difficulté d'accès** des centres-villes ainsi que les parcours résidentiels orientés vers le **périurbain** génèrent une baisse d'activité au sein des centres-villes, ce qui impacte négativement la situation de l'emploi.

⁵⁶ Contrat de projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille, juin 2019.

⁵⁷ SRADDET, « Réinvestir les centres-villes, un défi collectif », septembre 2018.

De même, la **spéculation** reste très importante dans ces aires, et crée une concurrence et une augmentation du coût du foncier, préjudiciables pour les habitants et l'implantation des commerces⁵⁸.

Une concurrence
des zones
extérieures à la ville

La perte de dynamique des centres-villes s'explique ainsi par une croissante concurrence périphérique ou en entrée de ville, causant une perte d'attractivité de la centralité. Dans les petits centres villes, le maintien d'un tissu économique présentiel, composé de petits commerces de proximité, de services de santé et de soin, est rendu complexe par la concurrence de zones extérieures à la ville⁵⁹.

De manière générale, la métropole possède de nombreuses **zones commerciales**, de grande taille. Les grandes et moyennes surfaces (GMS) forment un réseau d'établissements serrés et concentrés dans de grandes zones commerciales, tel que le village des marques à Miramas, ou Plan de campagne sur le territoire des communes des Pennes-Mirabeau et de Cabriès. Ce panorama pose la question de la concurrence et de la complémentarité de ces pôles entre eux, et avec les centres-villes. Face à cela, les commerces des autres centres urbains ont des difficultés à proposer une offre commerciale valable. Les centres de Berre-L'Etang ou de Port-de-Bouc souffrent de cette dévitalisation, avec une offre commerciale faible et peu diversifiée. D'autres centres rencontrent quant à eux des situations difficiles tel que La Ciotat, avec une forte concurrence des GMS de Valentine ou des Paluds, ou encore Marignane-Vitrolles, du fait de la présence des zones commerciales de Vitrolles avec 100 000m² d'offre GMS⁶⁰.

A noter que Berre-L'Etang bénéficie du dispositif national « Petites villes de demain » visant à revitaliser certaines communes, en particulier sous l'angle de la relance du commerce de proximité.

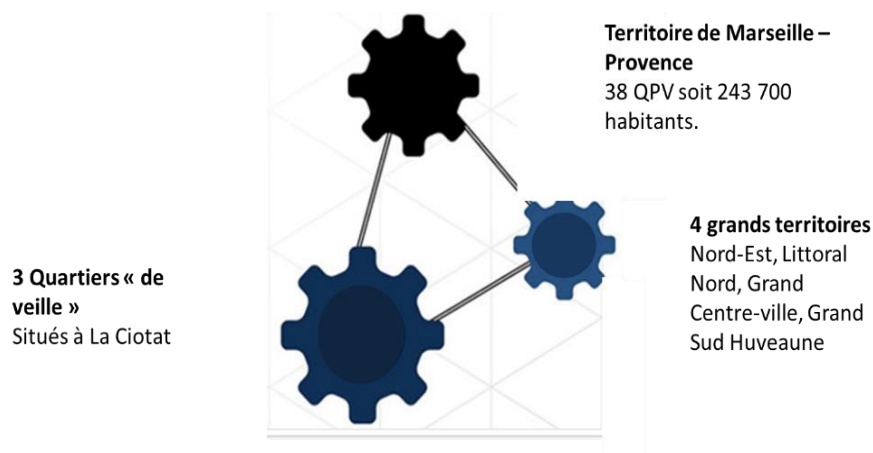
⁵⁸ Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019

⁵⁹ La dévitalisation des centres anciens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un constat alarmant, Étude région PACA, 2017

⁶⁰ Étude Région PACA, La dévitalisation des centres anciens en région PACA, un constat alarmant, juin 2017.

3.2. Bilan de la programmation 2014-2020 : poursuivre les efforts au vu des résultats encourageants dans les QPV

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) a permis le soutien par le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 de projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire Marseille-Provence.



L'ITI FEDER 2014-2020 a bénéficié d'une enveloppe de 11,4 millions € de FEDER répartie sur 3 priorités d'investissement :

- 5,31 millions € pour la mobilité durable (Pi4e),
- 1,06 millions € pour le soutien aux entreprises (Pi8a),
- 5,06 millions € pour les infrastructures sanitaires et sociales (Pi9a).

Pour répondre à ces priorités, 5 appels à propositions ont été lancés entre 2016 et 2021. À la suite de ces appels à propositions, 16 opérations ont été programmées, dont trois sur la mobilité durable (Pi4e), trois sur le soutien aux entreprises (Pi8a) et dix sur la priorité infrastructures sanitaires et sociales (Pi9a).

Le soutien aux infrastructures sanitaires et sociales

De nombreux besoins avaient été identifiés pour la programmation 2014-2020, notamment la répartition inégale des équipements de proximité et des équipements structurants (priorité Pi9a), avec un réel problème d'accès aux services sociaux et sanitaires.

Les projets programmés ont ainsi permis le développement de deux centres sociaux dans les QPV de Marseille (St Just Corot et La Savine), d'une crèche ainsi que d'équipements sociaux à la Ciotat. D'autres initiatives ont constitué un facteur de dynamisation de la vie associative locale, avec un soutien au développement de locaux associatifs à la Solidarité portés par l'UNICIL, un projet d'accueil et d'accompagnement des personnes exclues socialement, ou l'aide à l'association Massabielle qui effectue des missions de soutien scolaire et d'aide à la parentalité.

D'autres projets ont permis de ramener de l'activité économique et de répondre aux questions d'inclusion sociale, tel que le « Cloître à projets », développé par la fondation les Apprentis d'Auteuil, qui a permis la transformation d'un ancien cloître en pôle d'entreprises innovantes et sociales.

Le soutien à la mobilité durable

Sur les questions de mobilité, le diagnostic avait identifié un manque d'accessibilité des QPV du territoire Marseille-Provence, pâtissant de leur éloignement des centres-villes. Les problèmes d'aménagement peuvent conduire à une saturation de la circulation ainsi qu'à des nuisances sonores et à une pollution accrue des espaces urbains. Les trois projets développés ont contribué à répondre à ces problématiques, en mettant l'accent sur les cheminements doux (voix verte à Septèmes-les-Vallons, extension de la voie douce de la Ciotat) et le renforcement de l'intermodalité à Malpassé-Frais Vallon.

Le soutien aux entreprises et aux activités économiques

Enfin, confrontés à un faible niveau de qualification et à un fort taux de chômage, les QPV constituent des lieux d'exclusion, avec peu d'implantation d'entreprises et peu de lieux ouverts à l'innovation. Trois projets ont été programmés pour favoriser l'activité sur ces territoires. Le projet « Foresta Incubateur » porté par Yes We Camp a permis de créer un parc urbain alternatif au cœur des quartiers Nord de Marseille, avec pour vocation de faire émerger des activités innovantes, à vocation économique et écologique, en lien avec les acteurs des quartiers prioritaires environnants. L'enveloppe a par ailleurs financé deux projets liés à l'alimentation : un projet de traiteur valorisant les circuits-courts et la gestion des déchets, ainsi qu'une boulangerie biologique dans les quartiers nord pour fournir les services de restauration collective.

Une diversité de bénéficiaires

L'ensemble de ces réalisations a permis de traiter des thématiques liées aux trois priorités ciblées, et de soutenir des structures variées : collectivités territoriales (commune de la Ciotat, ville de Marseille, conseil départemental des Bouches-du-Rhône), associations et fondations (Yes We Camp, Apprentis d'Auteuil) et entreprises (La table de Cana, Pain et Partage, Garage Cayol, UNICIL).

Les publics ciblés

Les projets visent par ailleurs des publics spécifiques :

- Les projets de mobilité doivent permettre de désenclaver certains quartiers, tel que le quartier « La Gavotte Peyret » à Septèmes-les-Vallons et de favoriser le mouvement des résidents.
- Les projets liés au soutien aux entreprises visent notamment à favoriser l'insertion professionnelle des personnes au chômage, ainsi qu'à offrir de nouveaux produits aux populations précaires (projet « Pain et Partage », pour des pains biologiques à destination de la restauration collective).
- Les projets programmés au titre de la priorité « infrastructures sociales et sanitaires » visent les jeunes en recherche d'emploi, les familles monoparentales, les publics précaires, en situation d'exclusion sociale ou rencontrant des problèmes d'insertion socio-professionnelle ainsi que les personnes présentant des troubles psychiques (projet « Résidence Familles Gouvernantes », de l'UNICIL).

La mobilisation des équipes métropolitaines

L'équipe de la Métropole (service Europe en charge de la gestion de l'ITI) a par ailleurs souhaité renforcer son travail d'accompagnement des porteurs de projet lors de la dernière programmation, à travers un appui en amont et en aval de chacun. Cela a permis de préciser les capacités administratives et financières des porteurs de projet, et d'apporter une analyse précise de l'éligibilité des dossiers, pour favoriser leur aboutissement.

Bien que les projets programmés permettent de couvrir certains des besoins identifiés, d'autres persistent. Les inégalités dans l'accès aux ressources métropolitaines (infrastructures, services) se maintiennent et les équipements et les espaces publics connaissent une dégradation progressive. L'élargissement du périmètre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP à l'ensemble du territoire métropolitain, aux quartiers dégradés et centres-villes fragilisés des villes moyennes, pose par ailleurs de nouveaux enjeux (accès aux infrastructures de santé, besoin de nature en ville...).

4. Une vision intégrée du soutien aux territoires urbains les plus fragiles

4.1. Priorités d'intervention

La Stratégie Europe 2021-2027 exprime la volonté de la Métropole de porter un ITI 2021-2027 à destination des territoires et populations fragiles en répondant avec une approche intégrée de développement territorial aux enjeux urbains identifiés dans les différents diagnostics à l'échelle des quartiers dégradés et des centres-villes fragilisés des villes moyennes.

4.1.1. Des leviers d'intervention pour les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes

Au vu des éléments de diagnostic exposés dans la partie précédente, et de l'analyse AFOM qui en découle, différents leviers sont identifiés pour intervenir en vue d'une réduction des inégalités que connaissent les quartiers dégradés et en vue d'une contribution à revitaliser les centres-villes fragilisés des villes moyennes. Ces leviers se situent dans la perspective intégrant équipements collectifs et offre de services, cadre de vie et sécurisation des zones urbaines, et bien sûr soutien à l'activité économique.

Le soutien aux équipements collectifs pour répondre aux enjeux d'accès des populations aux services de base

Au vu des éléments de diagnostic présentés plus haut, il existe dans les quartiers dégradés un enjeu de modernisation des équipements publics, pour **replacer l'ensemble des sites dédiés aux équipements collectifs et de services au centre de ces quartiers**. Les réhabilitations et constructions de centres sociaux, écoles, crèches, équipements sportifs etc. participent de l'attractivité de ces quartiers et facilitent également les échanges entre la population. Ils sont également un facteur d'intégration et favorisent un accès à l'emploi sur le long-terme, avec des mécanismes d'insertion facilités par l'accès aux services publics. L'amélioration dans ces quartiers de la mobilité et de l'accessibilité (cf. point suivant) contribue également à ces enjeux.

La **jeunesse** de ces territoires est un atout fort pour les quartiers dégradés, puisqu'elle constitue un réservoir démographique pour l'ensemble de la métropole. Une grande partie des futurs adultes du territoire vivent dans ces quartiers, ce qui démontre la nécessité d'intervenir sur les besoins des enfants et des jeunes, d'un point de vue de l'offre de services (éducatifs, sportifs...). Il est également important de renforcer l'offre de centre d'accueil à destination de publics fragiles (mères isolées, jeunes travailleurs, mineurs vulnérables...).

Les quartiers dégradés comme les centres-villes fragilisés connaissent des enjeux particuliers en matière de **santé**, avec la nécessité d'anticiper le vieillissement de la population (centres-villes) et des professionnels médicaux, et de traiter les problématiques connexes pour l'offre de santé, afin de favoriser une répartition homogène sur les territoires : un manque d'attractivité de ces zones, des locaux inadaptés, des problèmes de stationnement, ou encore, dans certains secteurs, une insuffisance de la clientèle.

L'amélioration du cadre de vie et la sécurisation pour répondre aux enjeux d'attractivité

Enjeux pour les quartiers dégradés

Les projets de renouvellement urbain jouent un rôle dans l'amélioration du cadre de vie, lorsqu'ils mêlent la question du logement à l'implantation d'équipements publics et privés⁶¹. L'exemple de la réhabilitation du site « Saint-Antoine Plan d'Aou » depuis 2005, afin de transformer le quartier en un espace dynamique, avec des fonctions d'habitat, des équipements et services publics (crèche, médiathèque, centre social...), des activités économiques ainsi qu'un pôle culturel illustre ces nouvelles possibilités. Dans le cadre de ce projet, les enjeux environnementaux sont également intégrés avec le développement à venir de jardins partagés⁶².

Selon les objectifs de l'Agenda environnemental de la Métropole et le PCAEM, des projets de jardins partagés, collectifs et citoyens doivent être lancés dans les années à venir⁶³. **La nature en ville est ainsi au cœur des enjeux de réhabilitation et de renouvellement des QPV.** À la fois vecteur de préservation de l'environnement, elle contribue à l'amélioration du cadre de vie à travers des services écologiques dédiés (réduction des pollutions, lutte contre les îlots de chaleur...). Faire de la nature un élément structurant de l'aménagement urbain permet à la fois de répondre aux besoins d'amélioration de la vie quotidienne (en termes de santé notamment) et d'anticiper les externalités négatives liées au milieu urbain (pollution de l'air, dégradation de l'habitat...). Ce type d'aménagement est encore à développer sur le territoire métropolitain, notamment dans les quartiers dégradés où le manque de services se couple à des problèmes d'insalubrité des logements.

Du point de vue de l'aménagement urbain, la prise en compte de problématiques environnementales spécifiques (îlots de chaleur urbains...) pose de nouveaux enjeux, identifiés notamment dans le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), et peuvent amener à la nécessité de mettre en place des éco-conditionnalités (critères écologiques/environnementaux). L'usage de matériaux propices à la préservation d'une température basse (usage de surfaces de pleine terre) tout comme le développement de surfaces végétalisées ou en eau sont une alternative aux modes de construction traditionnels. De même, sur un territoire où les fortes chaleurs sont de plus en plus courantes, la mise en place de dispositifs d'ombrage et de masque (végétation, brise-soleil, galeries couvertes) apparaît comme un nouveau besoin dans la construction⁶⁴.

L'offre de mobilité a besoin d'être développée et diversifiée, avec de nouvelles solutions de transport durable et de mobilité douce et active, en particulier le **développement de voies douces et de cheminements piétons**. Au regard de l'état des lieux, il y a une véritable nécessité à mieux partager les espaces et à contrebalancer la place actuellement dominante de la voiture par d'autres propositions de mobilité, mais aussi à désenclaver les quartiers.

Les enjeux de mobilité dépassent le cadre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, du fait de la nécessité d'aller vers une approche intégrée des transports, à l'échelle métropolitaine, de même que l'engagement d'une réflexion prospective territoriale basée sur la disparition de la voiture

⁶¹ Les quartiers de Marseille en renouvellement urbain, Marseille rénovation Urbaine, 2019

⁶² Habiter Plan d'Aou Demain, projet de renouvellement urbain, 2016.

⁶³ Agenda environnemental de la métropole, 2018 ; Plan Climat-Air-Energie Métropolitain, décembre 2021.

⁶⁴ « Halte à la surchauffe en ville ! », Comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), Agence d'urbanisme Pays d'Aix - Durance, 2019.

individuelle (offre interconnectée et pas seulement en « étoile »). La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP se concentre sur les enjeux liés aux mobilités douces et actives et aux liaisons de désenclavement, en complémentarité avec les autres approches développées à l'échelle de la Métropole notamment.

Enjeux pour les centres-villes fragilisés

Dans les centres-villes fragilisés, il est nécessaire de maintenir la mixité sociale existante et de **faire valoir les atouts liés à la qualité de vie**, du fait d'un fort potentiel lié aux possibilités offertes par une échelle resserrée de la vie quotidienne favorisant les mobilités douces ou encore de nouvelles formes de commerce⁶⁵.

Outre la valorisation et le développement des transports en commun, les objectifs de durabilité liés aux politiques urbaines questionnent la place des mobilités douces et actives au regard de l'impact de la circulation automobile sur l'attractivité des centres-villes. Pour y répondre, le développement de la pratique du **vélo** est un enjeu pour les centres-villes⁶⁶.

Face à la fragmentation des espaces urbains, l'articulation des espaces entre eux est importante. La **continuité des espaces piétons et cyclables** entre le centre et la périphérie nécessite des aménagements spécifiques. De même, les réseaux de mobilité interurbains avec un accès à des pôles d'échanges sont importants pour favoriser un dynamisme des centres-villes.

L'aménagement urbain et le verdissement sont par ailleurs essentiels pour la sécurisation tout comme pour l'amélioration du cadre de vie des centres-villes fragilisés. La réhabilitation des espaces en ville, afin d'intégrer plus de nature, de laisser une place plus large aux piétons ou aux vélos, est aussi une condition de la revitalisation des quartiers favorisant à la fois le développement économique, via une augmentation de l'attractivité, ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit ainsi de mener des opérations urbaines qualitatives, denses, et de développer des projets de type « **villes durables** ».

La nature en ville, des enjeux communs

La prise en compte de la **végétalisation** dans l'aménagement joue un rôle pour l'embellissement, la sécurisation et l'attractivité des espaces urbains (réduction des pollutions, lutte contre les îlots de chaleur...).

Le soutien au développement des activités économiques pour répondre aux enjeux en termes d'emploi

La Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie d'un terreau stratégique, concentrant de nombreuses grandes entreprises françaises (CMA CGM, Sodexo, Daher...) et bénéficiant d'un tissu productif diversifié. Ce potentiel doit donc être amplifié, via des évolutions structurelles (accès aux ressources : emploi, logement, culture, transports, éducation) afin de favoriser l'emploi pour le plus grand nombre. Il est avant tout nécessaire de mener un travail transversal sur la question du développement économique, en le liant avec les enjeux de mobilité, d'habitat, de pauvreté, d'environnement, du développement numérique et de la digitalisation de la société...

⁶⁵ Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019.

⁶⁶ SRADDET, « Réinvestir les centres-villes, un défi collectif », septembre 2018.

Enjeux dans les quartiers dégradés

Ainsi, au vu de l'état des lieux, le développement économique dans les quartiers dégradés passe par le renforcement de leur **attractivité**, ce qui suppose la consolidation du réseau habitants/entreprises (offre et demande) au sein même des quartiers. La dimension économique des protocoles ANRU et du contrat de plan Etat/Région pourrait également être davantage mise à profit.

Par ailleurs, plusieurs initiatives peuvent être soutenues à l'échelle métropolitaine au bénéfice du développement économique : **tiers lieux et incubateurs de projets (Lab territorial), « carburateurs » en QPV (pôles entrepreneuriaux), commerces, boutiques à l'essai.**

Les évolutions technologiques et l'émergence de nouveaux modes de travail offrent aussi de nouvelles opportunités aux villes moyennes et ont déjà permis le développement de nouveaux espaces de coworking et la création de FabLab.

Il existe par ailleurs un fort enjeu de **pérennisation** des entreprises. Cet objectif passe notamment par :

- La création de lieux d'accueil de type pépinières ou hôtels d'entreprises ;
- Le soutien aux associations d'accompagnement à la création d'entreprises portant sur des projets innovants sur les quartiers prioritaires ou sur des secteurs d'activités prioritaires ;
- La requalification de locaux commerciaux, notamment en pied d'immeubles (par exemple dans le centre-ville de Berre-l'Etang).

Les questions **d'accès à l'emploi et d'insertion** méritent quant à elles d'être repensées, pour favoriser la « promotion », lutter contre les discriminations et rendre les habitants des QPV acteurs de la nouvelle économie, en particulier en innovant sur des niches d'employabilité (télétravail, flexibilité des horaires, valorisation des MOOC...), en développant l'économie collaborative, en se saisissant de l'enjeu de la GPEC métropolitaine et en attirant des formations qualifiantes dans les QPV.

L'économie sociale et solidaire offre des opportunités pour une amélioration de l'emploi et de l'insertion dans les QPV, ce qui pourrait se traduire concrètement dans le développement de l'usage des clauses d'insertion dans les marchés, ou encore le renforcement des partenariats de la Métropole avec notamment les chambres consulaires et les fédérations sur ce sujet.

Enjeux dans les centres-villes fragilisés

Dans les centres-villes fragilisés, l'attractivité économique, qui repose sur les piliers du tourisme, de la culture et de l'économie locale, est à consolider⁶⁷.

Les centres-villes fragilisés connaissent un réel enjeu de revitalisation du **commerce de proximité**. Par ailleurs, il existe un enjeu plus spécifique dans le développement des **métiers d'arts et d'artisanat**⁶⁸. Souvent dotés de « centres anciens » et d'un patrimoine riche, ceux-ci sont, avec le tourisme, vecteur d'activités. Dans certaines communes telle que La Ciotat, le domaine des métiers d'art est régulé pour éviter les concurrences avec les activités permanentes.

⁶⁷ Envie de Ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020.

⁶⁸ Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019

Il s'agit également de lutter contre les **phénomènes de concurrence et de cherté du foncier**, liés à une spéculation foncière importante et à une pression sur les prix de l'immobilier, notamment du fait d'apports exogènes (résidences secondaires, bâtiments inoccupés).

4.1.2. Une approche intégrée du développement territorial articulant les dimensions économique, sociale et environnementale dans la réponse aux enjeux

Une approche intégrée est nécessaire pour répondre aux enjeux des zones urbaines les plus fragiles de la Métropole, actionnant de façon cohérente les leviers que constituent les équipements collectifs et l'offre de service, le cadre de vie et la sécurité, et l'activité économique.

En effet, la réponse à ces enjeux suppose d'articuler différentes approches thématiques, à savoir, les questions liées au développement économique et social, à l'environnement et au changement climatique. Ces différentes dimensions se retrouvent dans les enjeux à traiter, et permettent de dégager 3 grandes priorités d'intervention pour la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP dans les zones urbaines les plus fragiles :

1. L'accessibilité

- Aux services publics
- Aux droits
- A l'emploi
- Aux loisirs

- Via les infrastructures de services de base
- Via la mobilité (active + liaisons de désenclavement)

2. L'attractivité

- Pour tous les publics de la Métropole, qu'il s'agisse des habitants, des personnes travaillant sur place...
- Economique, sociale, environnementale : des activités, un cadre de vie, des opportunités...

- Via les espaces publics améliorés
- Via la nature en ville
- Via les infrastructures sanitaires, de culture, loisirs, éducatives
- Via l'activité économique
- Via la sécurisation des zones urbaine
- Via le désenclavement

3. L'employabilité

- Pour les habitants des QPV
- Pour certaines cibles fragilisées
- Pour les centres-villes fragiles

- Via les infrastructures éducatives, sociales, garde d'enfants...
- Via l'activité économique sur place
- Via la sécurisation : maintien des professions médicales, commerces de proximité...

4.2. Objectifs opérationnels et types d'opérations soutenus

Les priorités d'intervention de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP en termes d'accessibilité, d'attractivité et d'employabilité se traduisent dans des objectifs opérationnels qui s'inscrivent dans les 3 types d'actions du cadre régional élaboré en concertation avec la Métropole :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines
- Soutien au développement de l'activité économique

Pour chacun de ces objectifs, les types d'opérations sont identifiés, leur inscription stratégique précisée et les résultats attendus explicités.

Objectif opérationnel 1	
Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base	
Type d'action du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-227 : TA1	
<p><u>TYPE D'OPERATION 1.1 – INFRASTRUCTURES DE BASE</u></p> <p>Construction, extension, réhabilitation d'infrastructures à vocation éducative, sanitaire, sportive, socioculturelle et sociale et structures d'information et d'accès aux droits</p> <p><i>Exemple d'actions : Construction, extension, réhabilitation de centres sociaux, centre d'accès aux droits, équipements sportifs/socioculturels de quartier, maison de service public, maisons d'accueil de victimes, établissements d'insertion éducative/professionnelle, infrastructures de logement pour publics en difficulté d'insertion (mères isolées, sans-abris, jeunes travailleurs...)...</i></p>	<p>Modalités</p> <p>En QPV uniquement Contribution à l'inclusion des populations en difficultés et de l'ensemble des habitants des quartiers dégradés Hors financement par le Plan de Relance (modernisation des équipements sportifs des QPV)</p> <p><i>Hors projets à vocation économique (à objectif 3)</i></p>
<p><u>TYPE D'OPERATION 1.2 – INFRASTRUCTURES DE SANTE</u></p> <p>Construction, extension, réhabilitation d'infrastructures de santé</p> <p><i>Exemple d'actions : Maisons/centres de santé ; dispositifs itinérants...</i></p>	<p>Modalités</p> <p>Contribution à l'offre de santé de proximité Contribution à la lutte contre les déserts médicaux en milieu urbain Hors financement par le Plan de Relance et REACT-EU</p>
<p><u>TYPE D'OPERATION 1.3 – INFRASTRUCTURES PETITE ENFANCE</u></p> <p>Construction, extension, réhabilitation de structures petite enfance</p> <p><i>Exemple d'actions : Crèches multi-accueil...</i></p>	<p>Modalités</p> <p>En QPV uniquement</p>
<p><u>TYPE D'OPERATION 1.4 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES 1^{ER} DEGRE</u></p> <p>Extension, réhabilitation des établissements scolaires du 1er degré</p> <p><i>Exemple d'actions : Réhabilitation d'un groupe scolaire...</i></p>	<p>Modalités</p> <p>En QPV uniquement Inclus dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine</p>
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une implantation, une qualité et un accès renforcés aux différents équipements et services de base dans les quartiers urbains dégradés (sociaux, emploi, logement, loisirs, petite enfance, santé...) ; soutien resserré sur l'accès aux infrastructures de santé dans les centres-villes fragilisés. 	

Objectif opérationnel 1

Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base

Type d'action du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027 : TA1

- Les publics cibles sont les habitants de ces zones, et plus particulièrement ceux en difficultés : jeunes, sans emploi, familles monoparentales, femmes...
- Cet objectif contribuera aux indicateurs régionaux suivants :
 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré
 - Surface d'infrastructures créées ou réhabilitées à vocation d'amélioration de l'accès à des services ou activités économiques
 - Capacités d'accueil maximales des infrastructures créées ou réhabilitées à vocation d'amélioration de l'accès à des services de base

Objectif opérationnel 2

Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines

Type d'action du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027 : TA2

TYPE D'OPERATION 2.1 – ESPACES PUBLICS

Réhabilitation physique et sécurisation des espaces publics (dont l'usage est ouvert à tous, sans restriction d'accès).

Exemple d'actions : Requalification/réaménagement d'espaces publics existants, création d'équipements publics extérieurs (city stade, aire de jeux, etc.), appui aux démarches de conception « security by design »...

Modalités

Requalification/réaménagement d'espaces publics existants intégrés dans des projets de rénovation/requalification urbaine

Hors financement par le Plan de Relance (projets de quartiers culturels et créatifs, fonds friches)

TYPE D'OPERATION 2.2 – NATURE EN VILLE

Opération de réintroduction / préservation de la nature en ville

Exemple d'actions : Trame verte, forêt urbaine, jardins partagés, ferme urbaine, projets de renaturation...

Modalités

Projets intégrés dans des projets de rénovation/requalification urbaine

Hors financement par le Plan de Relance (projets de quartiers fertiles et jardins partagés, fonds friches)

Hors rénovation énergétique du bâti à OS 2.1 du programme FEDER-FSE+-IEJ Sud PACA

TYPE D'OPERATION 2.3 – MOBILITES DOUCES ET ACTIVES

Création d'aménagement de mobilités actives, de liaisons de désenclavement

Exemple d'actions : Voies vélos, liaisons douces/piétonnes, petits équipements...

Modalités

Projets de liaisons de désenclavement intégrés dans des projets de rénovation/requalification urbaine

Hors financement par le Plan de Relance et REACT-EU (pistes cyclables)

Résultats attendus :

- Une meilleure attractivité, sécurité et qualité de vie pour les habitants dans les territoires urbains les plus fragiles ; un environnement favorable à l'implantation d'activités économiques, de services et loisirs...
- Les publics cibles sont les habitants de ces zones, mais aussi les personnes exerçant des activités dans ces zones.

Objectif opérationnel 2

Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines

Type d'action du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027 : TA2

- Cet objectif contribuera aux indicateurs régionaux suivants :
 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré
 - Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine

Objectif opérationnel 3

Soutien au développement de l'activité économique

Type d'action du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027 : TA3

TYPE D'OPERATION 3.1 – INFRASTRUCTURES A VOCATION ECONOMIQUE

Création/extension/réhabilitation d'infrastructures à vocation économique inscrites dans l'écosystème local

Exemple d'actions : Tiers-lieux, espaces de coworking, lieux ressources, incubateurs de projets (Lab territorial), « carburateurs » en QPV (pôles entrepreneuriaux)...

Modalités

Règlementation sur les aides d'Etat

TYPE D'OPERATION 3.2 – COMMERCE DE PROXIMITE

Rénovation/réhabilitation de locaux en pieds d'immeubles, de cellules commerciales existantes

Exemple d'actions : Réhabilitation et traitement de la vacance commerciale, restructuration des polarités commerciales de quartier...

Modalités

Règlementation sur les aides d'Etat

TYPE D'OPERATION 3.3 – INVESTISSEMENTS ESS ET IAE

Investissement en matériel/surfaces de production des infrastructures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Exemple d'actions : Création d'une ressourcerie, extension d'un établissement d'une entreprise d'insertion, création d'une épicerie solidaire...

Modalités

Règlementation sur les aides d'Etat

Résultats attendus :

- Des activités localisées dans les zones urbaines les plus fragiles, une amélioration de la situation économique de ces zones et un environnement favorable à l'emploi.
- Les publics cibles sont les entrepreneurs, les commerçants, mais aussi les habitants de ces zones susceptibles de bénéficier d'un emploi ou d'autres retombées de l'implantation et du développement des activités économiques (attractivité du quartier, activité économique en cascade...).
- Cet objectif contribuera aux indicateurs régionaux suivants :
 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré
 - Surface d'infrastructures créés ou réhabilités à vocation d'amélioration de l'accès à des services ou activités économiques

4.3. Articulation avec d'autres instruments territoriaux

La stratégie urbaine et territoriale intégrée métropolitaine vise à s'inscrire dans les stratégies et initiatives en œuvre sur le territoire, et ciblant en particulier les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes. La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP intervient à la fois en cohérence et de manière articulée avec ces différentes démarches.

4.3.1. Les stratégies et autres instruments sur le territoire métropolitain

Les principales stratégies avec lesquelles s'articule la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP sont les suivantes :

- **Les 6 contrats de Ville de la Métropole pour 2014-2023**, qui couvrent l'intégralité des QPV. Ces contrats de ville élaborés au niveau de 6 intercommunalités en 2014 sont désormais de compétence métropolitaine. La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP repose en grande part sur les éléments de diagnostic de ces contrats de ville, portant sur les quatre piliers de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi, et des valeurs de la République et de la citoyenneté. Les orientations stratégiques de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, et les trois objectifs opérationnels et typologies d'opérations ciblées sont cohérents avec les contrats de ville et les interventions viendront en complémentarité.
- Les conventions **NPNRU** (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) : le NPNRU s'adresse aux quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant sur l'habitat et les équipements publics. Lancé en 2014, il sera mis en œuvre jusqu'en 2030. La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP pourra intervenir via le FEDER de manière articulée avec des projets de rénovation urbaine, en particulier dans le cadre de ses objectifs opérationnels 1 et 2, notamment pour des projets d'équipements et d'aménagement (par exemple, aménagements provisoires d'espaces publics) qui interviennent dans le prolongement d'opérations de requalification lourde engagées par le NPNRU.
- **Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, qui adresse les problématiques des centres-villes fragilisés des villes moyennes intégrées au périmètre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP : revitalisation économique/commerciale, nature en ville, qualité des espaces publics... La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP est basée sur les éléments de diagnostic du SRADDET et s'articule avec des orientations stratégiques dans ce cadre.
- **L'Agenda environnemental métropolitain et le Plan Climat-Air-Energie de la Métropole** notamment sur la nature en ville. Le PCAEM comporte de nombreuses orientations qui s'articulent avec l'objectif opérationnel 2 de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP : favoriser l'intégration des enjeux climat, air, énergie, bruit, santé dans la requalification des espaces publics, lutter contre les îlots de chaleur urbain (ICU), favoriser un aménagement résilient face aux changements climatiques, accompagner à la qualité environnementale des projets d'agriculture urbaine, développer les solutions fondées sur

la nature... Il s'adresse également aux questions de mobilité douce et active (vélo). Les actions de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP seront mises en œuvre en intégrant les objectifs environnementaux de la Métropole.

- **Le Plan de Déplacements Urbains de la MAMP 2020-2030** apporte des éléments de diagnostic et des orientations stratégiques sur mobilités actives, le désenclavement des quartiers, qui s'articulent avec la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, en particulier sur les actions de l'objectif opérationnel 2. Celui-ci s'articule également avec **l'Agenda mobilité** de la Métropole.
- **L'Agenda de développement économique métropolitain.** La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP se base sur les éléments de diagnostic notamment sur les disparités locales en matière d'éducation et de revenus, mais aussi les questions liées à l'entrepreneuriat, l'attractivité des cœurs de ville et la maîtrise de l'aménagement commercial, et les enjeux liés à l'aménagement urbain et aux mobilités pour attirer et ancrer les activités économiques. La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP s'articule avec cet Agenda dans le cadre de l'objectif opérationnel 3 mais aussi l'objectif 2 (espaces publics).

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP pourra s'articuler à différentes échelles avec d'autres instruments territoriaux existants (Plan Local de Santé, Schéma de gestion des déchets, Contrat de projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille...) ou à venir (stratégies métropolitaines, contrat de ville métropolitain, Plan Marseille en Grand...).

4.3.2. Modalités d'articulation de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP avec les différents instruments territoriaux

L'articulation entre la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP et les différents instruments territoriaux se fait à différentes échelles :

- Par une approche intégrée, qui intègre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux des zones urbaines fragiles de la Métropole identifiés dans les différents documents stratégiques, en particulier dans le cadre de la politique de la ville et du SRADDET.
- Par une élaboration partenariale, impliquant les acteurs de ces différentes stratégies à divers niveaux (consultation sur les enjeux, présentation des modalités de soutien de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP...).
- Par la mobilisation des partenaires pour le suivi de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, permettant de renforcer l'articulation stratégique tant au niveau de l'émergence des projets que des cofinancements.
- Par la sélection des opérations qui seront soutenues sur le prochain ITI FEDER. Cette sélection s'appuiera sur une série de critères qui intégreront notamment la contribution aux objectifs stratégiques de la SUI, qui sont en eux-mêmes la traduction d'une articulation avec les autres instruments territoriaux, et la cohérence des projets avec les stratégies du territoire métropolitain. Ces critères sont définis en collaboration avec l'autorité de

gestion (Région Sud PACA) et validés par le Comité de suivi du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027.

- Par la détermination de lignes de partage avec le programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027, et le cas échéant d'autres programmes de financement, qui pourront être précisées dans les appels à projets rédigés en collaboration entre l'autorité de gestion (Région Sud PACA) et la Métropole AMP.
- Par la précision des articulations stratégiques attendues, le cas échéant, dans les appels à projets rédigés en collaboration entre l'autorité de gestion (Région Sud PACA) et la Métropole AMP.

5. La mobilisation continue des acteurs du territoire pour le soutien aux territoires les plus fragiles de la Métropole

Les partenaires sont associés dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP.

5.1. L'élaboration de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, un chantier au long cours

Le Service Europe, en charge au sein de la Métropole AMP de l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée, a commencé dès 2018 à consulter les différents acteurs du territoire. L'objectif était pour la nouvelle Métropole créée en 2016 d'anticiper au mieux la période de programmation 2021-2027.

5.1.1. Travail prospectif partenarial à l'échelle de la nouvelle MAMP en 2018

Un atelier prospectif « Mobilisation des fonds européens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » a ainsi été organisé au sein de la Métropole le 30 janvier 2018, avec 4 tables thématiques en vue de préparer la période de programmation 2021-2027 :

- « Economie, emploi, insertion »
- « Cohésion sociale et qualité de vie »
- « Mobilité durable »
- « Transition énergétique et environnement »

Cet atelier, animé avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a réuni 24 participants des différents territoires de la Métropole (communes, communautés de communes, Métropole AMP). Il a permis d'alimenter les réflexions sur les évolutions à prévoir de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole, concernant la mobilisation des financements européens pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (étude de mai 2018).

5.1.2. Elaboration de la stratégie Europe 2021-2027 de la MAMP en 2019

Les partenaires ont également été associés via l'élaboration de la stratégie Europe de la Métropole pour la période 2021-2027. Cette stratégie s'est basée sur un travail prospectif avec les directions opérationnelles de la MAMP visant à l'identification des priorités et des besoins de la Métropole, dans le cadre des objectifs spécifiques de la prochaine programmation européenne.

Dans ce cadre, un questionnaire en ligne et des rencontres bilatérales ont été réalisés entre mai et septembre 2019 auprès des directions opérationnelles de la Métropole.

5.1.3. Association des partenaires à l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP en 2020-2022

Le service Europe a pu consulter et informer différents acteurs de la Métropole depuis la mi-2020, sous divers formats :

- Echanges avec les directions opérationnelles de la Métropole, entre juillet 2020 et février 2022 pour la préparation du futur volet urbain 21-27, en lien avec l'autorité de gestion.

- Sollicitation en janvier 2022, à l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, de différentes personnes ressources au sein de la Métropole.
- Sollicitation en 2020 puis en 2022 des directions et services de la Métropole pour contribuer à l'élaboration de la liste indicative prévisionnelle de projets annexée à la présente stratégie.
- Echanges avec les collectivités locales (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, villes)
- Echanges avec des porteurs de projets potentiels, acteurs du territoire
- Présentation de la stratégie urbaine intégrée en cours d'élaboration dans diverses instances (comité de pilotage NPNRU, comité de pilotage et comité technique du contrat de ville, conseil citoyens de la Politique de la ville...).

5.2. La mobilisation des partenaires dans le suivi de la mise en œuvre du programme ITI-FEDER 2021-2027

Une réunion partenariale annuelle est organisée pour informer le partenariat local de l'avancée de la mise en œuvre de la stratégie urbaine intégrée :

- consommation de l'enveloppe FEDER attribuée à l'ITI,
- retour sur les projets programmés,
- précision sur les appels à projets passés ou à venir, sur les modalités de sollicitation du service Europe,
- articulation avec d'autres dispositifs ou financements au bénéfice des quartiers dégradés et centres-villes fragilisés,
- réalisation des projets...

Elle réunit en particulier :

- le service Europe et les directions opérationnelles impliquées dans la mise en œuvre de l'ITI,
- les membres élus du comité de sélection de l'ITI,
- des partenaires extérieurs, tels que (liste indicative et ouverte) :
 - Des services de l'Etat (type DREETS – Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités...),
 - Des collectivités territoriales (type Région Sud PACA, Département des Bouches-du-Rhône, communes de la Métropole AMP),
 - Des conseils citoyens de la Politique de la Ville,
 - Des représentants du Conseil de Développement,

- Des associations impliquées dans la vie et le développement des quartiers dégradés et des centralités secondaires,
- Des chambres consulaires (CCI, CMA), la CRESS,
- Des structures du service public de l'emploi (Maisons de l'emploi, Missions locales...).

Cette réunion permettra aux différents acteurs de s'informer, de relayer les possibilités de financement offertes par l'ITI, et favorisera l'articulation de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP avec les autres politiques, dispositifs et initiatives sur le territoire, dans une approche intégrée du soutien aux zones urbaines les plus fragiles de la Métropole.

5.3. Un comité de sélection de l'ITI FEDER

La principale mission de la Métropole AMP en tant qu'Autorité urbaine de l'ITI-FEDER est la sélection des dossiers de demande d'aide FEDER. Ces dossiers, préalablement instruits par l'autorité de gestion en éligibilité, sont soumis au comité de sélection de l'ITI pour l'émission d'un avis motivé en opportunité, sur la base de la stratégie urbaine intégrée.

5.3.1. Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est présidé par un élu métropolitain, désigné par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le comité de sélection est composé de représentants, élus et techniciens, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, désignés par la Présidente de la Métropole :

- 4 autres conseillers métropolitains, désignés en fonction des thématiques concernées par l'ITI
- le service Europe, chargé de la mise en œuvre de l'ITI ;
- les directions et services opérationnels concernés ;

Des représentants de l'Autorité de gestion (des directions et services concernés) siègent également à titre consultatif.

5.3.2. Rôle et mission du comité de sélection

Le comité de sélection a pour rôle et mission d'évaluer la qualité des projets et leur compatibilité avec la stratégie urbaine intégrée et de valider la sélection des opérations à présenter en Comité Régional de Programmation (CRP) en vue de leur programmation.

La proposition de classement et de sélection des dossiers éligibles est réalisée par le service Europe, chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'ITI ; lequel a préalablement procédé à l'évaluation et à la notation des dossiers au regard des critères de sélection de l'ITI, tels que validés par le Comité de suivi du programme FEDER-FSE+-FTJ Sud PACA 2021-2027. Il a pu pour ce faire demander des avis d'experts, en particulier aux directions opérationnelles de la Métropole intervenant sur les sujets des projets à sélectionner.

Le comité de sélection peut valider ou modifier cette proposition de sélection et de classement, sans toutefois pouvoir sélectionner des dossiers déclarés inéligibles par l'autorité de gestion et/ou dépasser la limite de l'enveloppe de crédits FEDER disponibles.

Le comité de sélection est appelé à rendre des avis motivés, de trois ordres :

- Favorable,
- Favorable sous réserve de finalisation de l'instruction,
- Défavorable.

Tous les membres du comité de sélection donnent un avis, sauf :

- les représentants de l'autorité de gestion n'intervenant que sur les questions d'ordre réglementaire,
- les membres ayant déclaré un conflit d'intérêt, et notamment, les représentants des directions opérationnelles lorsqu'elles sont bénéficiaires potentielles du projet présenté au comité de sélection.

5.3.3. Fonctionnement du comité de sélection

Le secrétariat du Comité de sélection est assuré par le service Europe. Les modalités de convocation, de tenue et d'établissement du compte-rendu des réunions sont précisées dans le règlement intérieur du Comité de sélection.

Les réunions du comité de sélection se tiennent en amont du Comité Régional de Programmation, sur la base d'un calendrier établi avec le service Développement Territorial Intégré de la Région. En cas d'urgence ou de nécessité, le secrétariat de l'instance, après saisine de son président, peut convoquer une réunion exceptionnelle ou lancer une consultation écrite auprès de ses membres. Un délai minimum est laissé à ses membres pour répondre. En l'absence de réponse, l'avis est réputé favorable.

6. Liste des annexes

6.1. Liste des documents consultés pour l'analyse AFOM

- Plan Marseille en Grand, Loi de finances 2022
- Plan Climat-Air-Energie de la Métropole, 2021
- Dossier de presse, « Une Métropole du futur, une métropole de projets », Métropole Aix-Marseille-Provence, 2021
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), L'Agence dans votre département, Bouches-du-Rhône, 1er juillet 2021
- Feuille de route du Projet alimentaire territorial, porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles, 2021
- Envie de ville, Synthèse du diagnostic territorial, AGAM, 2020
- Plan de déplacements urbains de la MAMP – 2020-2030, décembre 2019
- Agenda de développement économique métropolitain, 2019
- Regards métropolitains sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, AMP-CRPV, mars 2019
- Rapport du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), juin 2019 (schéma adopté le 26 juin 2019 et approuvé par arrêté préfectoral le 15 octobre 2019)
- Contrat de projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille, juin 2019
- « Halte à la surchauffe en ville ! », Comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), Agence d'urbanisme Pays d'Aix - Durance, 2019
- Les quartiers de Marseille en renouvellement urbain, Marseille rénovation urbaine, 2019
- Agenda du numérique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 2019
- SRADDET, « Réinvestir les centres-villes, un défi collectif », septembre 2018
- Agenda environnemental de la Métropole, 2018
- Projet métropolitain, Ambition 2040, 12 engagements pour une métropole à vivre, 2018
- Stratégie urbaine intégrée de la MAMP, Une stratégie de mobilisation des financements européens pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2018-2020, mai 2018
- Étude Région PACA, La dévitalisation des centres anciens en région PACA, un constat alarmant, juin 2017
- INSEE, « Qualité de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur », mars 2017
- Habiter Plan d'Aou Demain, 2016
- Agenda de la mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 2016
- Contrats de ville des 6 territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2014-2023

6.2. Périmètre de la stratégie urbaine intégrée / ITI FEDER

6.2.1. Liste principale (intervention prioritaire)

Liste des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Nouvelle géographie prioritaire issue du Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Code du quartier prioritaire de la politique de la ville	Libellé du quartier prioritaire de la politique de la ville	Liste des libellés des communes englobant le quartier prioritaire	Liste des libellés des arrondissements englobant le quartier prioritaire
QN01301M	Florida Parc	Marignane	Marignane

Code du quartier prioritaire de la politique de la ville	Libellé du quartier prioritaire de la politique de la ville	Liste des libellés des communes englobant le quartier prioritaire	Liste des libellés des arrondissements englobant le quartier prioritaire
QN01302M	Quartier Centre-ville	Berre-l'Étang	Berre-l'Étang
QN01303I	Saint Henri	Marseille	Marseille 16e Arrondissement
QN01304I	La Viste	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01306M	La Gavotte - Peyret	Septèmes-les-Vallons	Septèmes-les-Vallons
QN01307M	Château Saint Loup	Marseille	Marseille 10e Arrondissement
QN01308I	La Capelette	Marseille	Marseille 10e Arrondissement
QN01313M	Jas-De-Bouffan	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence
QN01314M	Beisson	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence
QN01315M	Encagnane	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence
QN01316M	Corsy	Aix-en-Provence	Aix-en-Provence
QN01317I	Secteur Centre	Vitrolles	Vitrolles
QN01318I	La Frescoule	Vitrolles	Vitrolles
QN01319I	Le Charrel	Aubagne	Aubagne
QN01320I	Mas de Pouane	Martigues	Martigues
QN01321I	Notre Dame Des Marins	Martigues	Martigues
QN01322M	Canto Perdrix	Martigues	Martigues
QN01323I	Les Aigues Douces	Port-de-Bouc	Port-de-Bouc
QN01324M	Les Comtes	Port-de-Bouc	Port-de-Bouc
QN01326I	Quartier Béalet-Bessons-Mariélie	Berre-l'Étang	Berre-l'Étang
QN01327I	Les Canourgues	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence
QN01328I	La Monaque	Salon-de-Provence	Salon-de-Provence
QN01329I	Centre-ville	Marignane	Marignane
QN01330M	Centre-ville 1 ^{er} et 2 ^{ème} arrondissement	Marseille	Marseille 1er Arrondissement Marseille 2e Arrondissement
QN01331M	Canet Arnavaux Jean Jaurès	Marseille	Marseille 14e Arrondissement
QN01332M	Centre-ville 3 ^{ème} arrondissement	Marseille	Marseille 3e Arrondissement
QN01333I	La Cravache Le Trioulet	Marseille	Marseille 9e Arrondissement
QN01334I	La Cayolle	Marseille	Marseille 9e Arrondissement
QN01335M	La Sauvagère	Marseille	Marseille 9e Arrondissement, Marseille 10e Arrondissement
QN01336M	Benza	Marseille	Marseille 10e Arrondissement
QN01337I	Saint Thys	Marseille	Marseille 10e Arrondissement
QN01338I	Air Bel	Marseille	Marseille 10e Arrondissement Marseille 11e Arrondissement Marseille 12e Arrondissement
QN01339I	La Rouguière	Marseille	Marseille 11e Arrondissement
QN01340I	Valbarelle Néréides Bosquet	Marseille	Marseille 11e Arrondissement
QN01341I	Les Escourtines	Marseille, La Penne-sur-Huveaune	La Penne-sur-Huveaune, Marseille 11e Arrondissement
QN01342I	Malpassé Corot	Marseille	Marseille 13e Arrondissement
QN01343I	Balustres Cerisaie	Marseille	Marseille 13e Arrondissement
QN01344M	Frais Vallon	Marseille	Marseille 13e Arrondissement
QN01345M	Le Clos La Rose	Marseille	Marseille 13e arrondissement
QN01346M	Le Petit Séminaire	Marseille	Marseille 12e Arrondissement Marseille 13e Arrondissement
QN01347I	La Marie	Marseille	Marseille 13e Arrondissement
QN01348M	Les Olives	Marseille	Marseille 13e Arrondissement

Code du quartier prioritaire de la politique de la ville	Libellé du quartier prioritaire de la politique de la ville	Liste des libellés des communes englobant le quartier prioritaire	Liste des libellés des arrondissements englobant le quartier prioritaire
QN01349M	La Simiane La Paternelle Vieux Moulin	Marseille	Marseille 14e Arrondissement
QN01350M	Saint Gabriel Bon Secours	Marseille	Marseille 14e Arrondissement
QN01351M	Saint Jérôme Les Tilleuls	Marseille	Marseille 13e Arrondissement
QN01352M	Grand Saint Barthélémy	Marseille	Marseille 14e Arrondissement
QN01353M	Le Castellas Les Micocouliers	Marseille	Marseille 14e Arrondissement Marseille 15e Arrondissement
QN01354M	La Castellane La Bricarde	Marseille	Marseille 15e Arrondissement Marseille 16e Arrondissement
QN01355M	Plan d'Aou Saint Antoine	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01356I	Consolat Ruisseau Mirabeau	Marseille	Marseille 15e Arrondissement Marseille 16e Arrondissement
QN01357M	Saint Louis Campagne Lévêque	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01358I	Les Aygalades	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01359I	Kalliste La Granière La Solidarité	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01360M	La Savine Bosphore	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01361I	Les Tilleuls La Maurelette	Marseille	Marseille 15e Arrondissement
QN01362I	Cap Janet La Cabucelle Les Crottes	Marseille	Marseille 2e Arrondissement Marseille 15e Arrondissement
QN01363I	La Visitation - Bassens	Marseille	Marseille 14e Arrondissement Marseille 15e Arrondissement
QN01364I	Saint André	Marseille	Marseille 16e Arrondissement
QN01365M	Le Prépaou	Istres	Istres
QN01366I	La Carraire	Miramas	Miramas
QN01367M	La Maille	Miramas	Miramas
QN01368M	La Soude Bengale	Marseille	Marseille 9e Arrondissement
QN01369I	Caillols La Moularde	Marseille	Marseille 12e Arrondissement
QN01370N	Boudène Les Deux Portes Bargemont	Martigues	Martigues
QN01371N	Quartier prioritaire de Port-Saint Louis	Port-Saint-Louis-du- Rhône	Port-Saint-Louis-du-Rhône
QN08407M	Centre Ancien	Pertuis	Pertuis

Source : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville \(QPV\) - data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

Liste des centres-villes fragilisés des villes moyennes identifiés au SRADET

Nom de la commune	Périmètre d'intervention	Code commune
Berre-l'Etang	Centre-ville	13014
La Ciotat	Centre-ville	13028
Istres	Centre-ville	13047
Marignane	Centre-ville	13054
Port de Bouc	Centre-ville	13077
Vitrolles	Centre-ville	13117

6.2.2. Liste complémentaire

Liste des Quartiers de Veille Active (QVA) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

NUMQVA	Nom du QVA	Code Commune	Nom commune
9313024	Les Moulins	13056	Martigues
9313025	Jonquières/Boudeme/Font Sarade	13056	Martigues
9313032	Bressons/Blazots	13103	Salon-de-Provence
9313034	Centre-ville	13063	Miramas
9313122	Les Lierres/Le Clos	13212	Marseille 12e
9313037	Croizat/Jolivet/Allende	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône
9313041	Montredon/La Verrerie	13208	Marseille 8e
9313050	Baille/Timone	13205	Marseille 5e
9313052	CES Roy d'Espagne	13209	Marseille 9e
9313056	La Grognarde/La Dominique	13211	Marseille 11e
9313057	La Pomme/La Pastorale	13211	Marseille 11e
9313059	Bastide Saint-Jean	13212	Marseille 12e
9313060	La Fourrag1re	13212	Marseille 12e
9313061	Grande Bastide Cazault	13212	Marseille 12e
9313068	La Rose/Saint-Thaodore	13213	Marseille 13e
9313072	Saint-Just/La Cito	13213	Marseille 13e
9313110	La Rose/Le Parc	13213	Marseille 13e
9313115	Saint-Marcel Village (Extension ZUS)	13210	Marseille 10e
9313127	Mont Rose/Usine Mante	13208	Marseille 8e
9313135	Pinette	13001	Aix-en-Provence
9313137	Centre Ancien	13047	Istres
9313018	Les Riaux	13216	Marseille 16e
9313094	Verduron	13216	Marseille 16e
9313147	Valpins (Extension ZUS)	13215	Marseille 15e
9313098	Les Riaux/La Nerthe	13216	Marseille 16e
9313099	L'Estaque Plage (Extension ZUS)	13216	Marseille 16e
9313146	Vallons des Tuves (Extension ZUS)	13215	Marseille 15e
9313805	L'Estaque, Saumaty	13216	Marseille 16e
9304010	Abeille, La Maurelle, Matagots	13028	La Ciotat
9304020	Centre	13028	La Ciotat
9304030	Fardeloup	13028	La Ciotat
9305042	L'Estaque, Saumaty	13216	Marseille 16e
9307030	Les Amarantes	13077	Port-de-Bouc
9308050	Vauban	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône

Source : ANCT

Liste complémentaire de centres-villes fragiles, issus des travaux préparatoires du SRADDET

Nom de la commune	Périmètre d'intervention	Code commune
Aubagne	Centre-ville	13005
Miramas	Centre-ville	13063
Salon de Provence	Centre-ville	13103

7. Sommaire détaillé

1. Contexte d'élaboration de la SUTIM, la Stratégie Urbaine et Territoriale Intégrée Métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence	3
1.1. Le cadre européen : le soutien du FEDER au développement urbain durable.....	4
1.1.1. Le soutien du FEDER au développement urbain durable intégré	4
1.1.2. 4 ITI pour le soutien du FEDER aux stratégies urbaines intégrées en Région Sud PACA	5
Les ITI en Région Sud PACA dans le cadre du programme FEDER-FSE 2014-2020 : le soutien aux QPV	5
Les ITI FEDER 2021-2027 en Région SUD PACA : un soutien élargi aux territoires urbains fragiles ...	5
1.2. L'action européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence : un accent sur les territoires fragilisés	5
1.2.1. La stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole AMP.....	6
Une stratégie pour mobiliser au mieux les fonds européens au bénéfice de la Métropole et de ses habitants	6
Des enjeux spécifiques liés aux inégalités sociales et territoriales au sein de la Métropole	6
1.2.2. L'expérience de la Métropole dans le soutien aux zones urbaines fragilisées via les fonds européens FEDER et FSE	6
1.3. La mise en œuvre de l'ITI FEDER et de la stratégie urbaine intégrée : une articulation entre la Région Sud PACA et la Métropole AMP	7
1.4. Les enjeux de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP	8
1.4.1. Qu'est-ce qu'une approche territoriale intégrée ?	8
1.4.2. La prise en compte des principes horizontaux de l'UE	8
1.4.3. Une stratégie répondant au cadre élaboré en collaboration avec la Région Sud PACA	9
Une stratégie cohérente avec les besoins et enjeux stratégiques du territoire.....	9
Une stratégie cohérente avec les objectifs régionaux et européens	9
2. Une stratégie 2021-2027 pour l'ensemble du territoire Aix-Marseille-Provence au bénéfice des territoires urbains les plus fragiles.....	10
2.1. Une stratégie urbaine intégrée ciblant les QPV et les centres-villes fragilisés de l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence	11
2.1.1. Périmètre prioritaire	12
2.1.2. Périmètre complémentaire	12
2.1.3. Localisation des projets.....	13
2.2. Un périmètre d'intervention justifié par des enjeux et des problématiques territoriales similaires	14
La Métropole AMP, un territoire dynamique... ..	14
... connaissant de fortes inégalités sociales et territoriales... ..	14
... et un déficit d'attractivité pour les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes	15
3. Besoins et potentiel de développement dans les territoires urbains les plus fragiles de la Métropole	17

3.1.	Atouts, faiblesses, opportunités et menaces sur le périmètre d'intervention de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP : cibler les besoins pour soutenir des projets pertinents et efficaces pour le développement urbain	18
3.1.1.	AFOM « Equipements collectifs et offre de services de base »	18
	Matrice AFOM en matière d'équipements collectifs et offre de services	18
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'équipements collectifs et d'offre de services de base dans les quartiers dégradés.....	19
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'équipements collectifs et d'offre de services de base dans les centres-villes fragilisés.....	22
3.1.2.	AFOM « Cadre de vie et sécurité des zones urbaines »	22
	Matrice AFOM en matière de cadre de vie et sécurité des zones urbaines	23
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière de cadre de vie et de sécurité dans les quartiers dégradés.....	24
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière de cadre de vie et de sécurité dans les centres-villes fragilisés.....	26
3.1.3.	AFOM « Activité économique »	27
	Matrice AFOM en matière d'activités économiques	27
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'activités économiques dans les quartiers dégradés.....	28
	Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces en matière d'activités économiques dans les centres-villes fragilisés.....	30
3.2.	Bilan de la programmation 2014-2020 : poursuivre les efforts au vu des résultats encourageants dans les QPV.....	32
4.	Une vision intégrée du soutien aux territoires urbains les plus fragiles.....	35
4.1.	Priorités d'intervention	36
4.1.1.	Des leviers d'intervention pour les quartiers dégradés et les centres-villes fragilisés des villes moyennes.....	36
	Le soutien aux équipements collectifs pour répondre aux enjeux d'accès des populations aux services de base	36
	L'amélioration du cadre de vie et la sécurisation pour répondre aux enjeux d'attractivité	37
	Le soutien au développement des activités économiques pour répondre aux enjeux en termes d'emploi.....	38
4.1.2.	Une approche intégrée du développement territorial articulant les dimensions économique, sociale et environnementale dans la réponse aux enjeux.....	40
4.2.	Objectifs opérationnels et types d'opérations soutenus	41
4.3.	Articulation avec d'autres instruments territoriaux.....	44
4.3.1.	Les stratégies et autres instruments sur le territoire métropolitain.....	44
4.3.2.	Modalités d'articulation de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP avec les différents instruments territoriaux.....	45

5. La mobilisation continue des acteurs du territoire pour le soutien aux territoires les plus fragiles de la Métropole	47
5.1. L'élaboration de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP, un chantier au long cours	48
5.1.1. Travail prospectif partenarial à l'échelle de la nouvelle MAMP en 2018	48
5.1.2. Elaboration de la stratégie Europe 2021-2027 de la MAMP en 2019.....	48
5.1.3. Association des partenaires à l'élaboration de la stratégie urbaine intégrée de la Métropole AMP en 2020-2022	48
5.2. La mobilisation des partenaires dans le suivi de la mise en œuvre du programme ITI-FEDER 2021-2027	49
5.3. Un comité de sélection de l'ITI FEDER	50
5.3.1. Composition du comité de sélection.....	50
5.3.2. Rôle et mission du comité de sélection.....	50
5.3.3. Fonctionnement du comité de sélection	51
6. Liste des annexes	52
6.1. Liste prévisionnelle et indicative des projets	Erreur ! Signet non défini.
6.2. Plan de financement prévisionnel et indicateurs	Erreur ! Signet non défini.
6.3. Liste des documents consultés pour l'analyse AFOM	53
6.4. Périmètre de la stratégie urbaine intégrée / ITI FEDER.....	53
6.4.1. Liste principale (intervention prioritaire)	53
Liste des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) de la Métropole Aix-Marseille-Provence	53
Liste des centres-villes fragilisés des villes moyennes identifiés au SRADDET	55
6.4.2. Liste complémentaire.....	55
Liste des Quartiers de Veille Active (QVA) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	56
Liste complémentaire de centres-villes fragiles	57
7. Sommaire détaillé.....	58